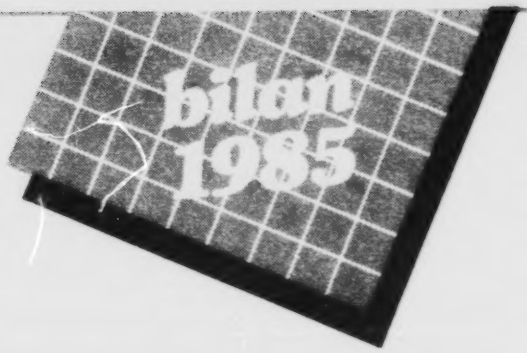

LES ZONES D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE

Mai 1987

Québec

BILAN 1985

LES ZONES D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE

Mai 1987
2e édition

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
1er trimestre 1987

ISBN 2-550-17109-8

SOMMAIRE

Établies en partie en lieu et place des clubs privés de chasse et de pêche, les zones d'exploitation contrôlée appartiennent aujourd'hui à la mosaïque des territoires fauniques québécois. Sans vouloir remettre en cause les principes d'accessibilité, de conservation, de participation et d'autofinancement à la base de ces zecs, on a voulu brosser un portrait quantitatif et qualitatif de celles-ci à partir surtout du vécu de 1985.

Un jugement plutôt positif se dégage après coup du concept zec. Ainsi, en matière d'accessibilité, les zecs ont su offrir démocratiquement un accès avantageux à tous les intéressés. Les taux de fréquentation, le niveau de la tarification et les possibilités physiques d'accès, le tout associé à des modalités d'opération assez uniformes en sont les principaux indices.

Concernant le volet conservation, les résultats sont moins satisfaisants. Ce sont le suivi de l'exploitation et les opérations de protection qui s'avèrent les plus préoccupants. Parallèlement, on constate au niveau de l'ensemble, une utilisation de la faune assez stable malgré une pression de chasse à l'Orignal maximale et une forte exploitation de l'Omble de fontaine dans certaines régions.

La participation des usagers, sans être idéale, est tout de même concrète. En ce domaine, on doit faire preuve de réalisme et admettre que les associations agréées assument leur mandat de façon convenable. En cela, la zec demeure la seule entité où la faune est gérée de façon aussi directement démocratique.

Finalement la santé financière des associations gestionnaires est excellente à quelques exceptions près. La formule de tarification en vigueur a permis l'autofinancement des opérations; par ailleurs, dans le cas des zecs-saumon, le pas resterait à faire. On note aussi une activité économique importante reliée à la pratique des activités de chasse et de pêche dans les zecs.

Ce jugement positif est supporté encore par les niveaux élevés de satisfaction des usagers. Cependant, les chasseurs de gros gibier expriment plus de réserves, surtout en ce qui a trait au nombre de personnes sur le territoire.

Enfin, on constate que la zec souffre d'un problème d'image auprès de ses adeptes: elle demeure méconnue dans sa mission, sa structure et son mode de fonctionnement. À cela, il faut ajouter le fait que l'accessibilité n'a pas éliminé, chez le chasseur et le pêcheur, le désir "naturel" d'appropriation de l'espace, qu'ils justifient par des préoccupations de protection de la faune. On remarque aussi que le membership est perçu comme un avantage avant tout économique.

Sans nier l'existence de problèmes, souvent extrinsèques au concept-même, il semble que les zecs ont su jouer le rôle qui leur a été assigné. Elles demandent cependant à être mieux connues au niveau de leur mission et de leur structure.

AVANT-PROPOS

En 1985, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche s'engageait dans la réalisation d'un premier bilan sur les zecs. Simple à première vue, la préparation d'un état de situation fidèle à la réalité des zecs exigeait une démarche élargie à l'ensemble des intervenants. Ainsi la collecte des données a été effectuée par le personnel du Ministère impliqué dans ce dossier tant au siège social qu'en région, par les associations agréées et par diverses firmes privées.

Le Service de l'analyse et de la recherche socio-économique a participé au niveau du développement de l'approche et de la préparation des dossiers portant sur l'enquête, les entrevues et les retombées économiques.

L'analyse subséquente a rendu possible ce premier constat. L'une des tâches les plus exigeantes s'est avérée être le traitement des données, lequel a porté sur les statistiques d'exploitation et sur celles de l'enquête auprès des citoyens. L'échéance fixée n'a pas permis toutefois d'effectuer toute la validation requise.

Enfin le Ministère tient à remercier la Fédération québécoise des gestionnaires de zec pour sa précieuse collaboration. Les commentaires judicieux de cette dernière ont permis de mieux présenter certains aspects du bilan, le rendant du même coup plus accessible aux éventuels lecteurs.

TABLE DES MATIÈRES

Page

Sommaire i

Avant-propos iii

Table des matières iv

Liste des tableaux vii

Liste des figures vii

Liste des annexes viii

Définition des termes utilisés ix

1. Introduction 1

   1.1 La vocation des zecs 1

   1.2 Les objets de l'étude 2

   1.3 La démarche poursuivie 2

2. Rappel historique 4

   2.1 État de la situation avant l'O.G.F. 4

   2.2 L'Opération gestion faune 4

   2.3 Les zecs, de 1978 à 1985 5

3. L'accessibilité 7

   3.1 État de la situation 7

      3.1.1 La connaissance des zecs dans la population ... 7
      3.1.2 L'utilisateur des zecs 7
      3.1.3 Le niveau de fréquentation dans les zecs 9
            - La pêche 9
            - La chasse 11
            - Le gîte 11

      3.1.4 La tarification dans les zecs-faune 13

TABLE DES MATIÈRES

Page

3.1.5 Les services offerts 14
- L'entretien routier 14
- L'offre de gîte 15
- La location d'embarcations 15
- La signalisation 15
- Les infrastructures d'accueil et d'accès 16

3.1.6 L'accessibilité physique 16

3.2 Conclusion 17

3.3 La perception exprimée par les usagers 18

4. La conservation 19

4.1 État de la situation 19

4.1.1 L'exploitation 19

4.1.1.1 La pêche en 1985 19
4.1.1.2 L'évolution des niveaux d'exploitation de l'Omble de fontaine 20
4.1.1.3 Les zecs-saumon 25
4.1.1.4 La chasse en 1985 25
4.1.1.5 L'évolution des niveaux d'exploitation de l'Orignal 28

4.1.2 Le suivi et le contrôle de l'exploitation 29

4.1.2.1 La collecte des données 29
4.1.2.2 L'interdiction de pêche 30
4.1.2.3 Les modalités particulières de pêche .. 30
4.1.2.4 Les modalités particulières de chasse . 31

4.1.3 Les activités de protection 31
4.1.4 Les habitats 33

4.2 Conclusion 33

4.3 La perception exprimée par les usagers 35

5. La participation 36

5.1 État de la situation 36

TABLE DES MATIÈRES

Page

5.1.1 La participation individuelle 36
5.1.2 La participation collective 38

5.1.2.1 Les activités reliées au mandat 38
- Le contrôle et le suivi de l'exploitation 38
- L'utilisation de la faune 39
5.1.2.2 Les activités reliées à la gestion 39
- La planification 39
- Le contrôle 40

5.2 Conclusion 40

5.3 La perception exprimée par les usagers 41

6. La santé financière 42

6.1 État de la situation 42

6.1.1 Les zecs-faune 42
6.1.2 Les zecs-saumon 46
6.1.3 Les subventions 49
6.1.4 L'impact économique 49

6.2 Conclusion 51

6.3 La perception exprimée par les usagers 51

7. Conclusion générale 52

LISTE DES TABLEAUX

Page

1. Évaluation de la fréquentation dans les zecs par activité en 1985, selon les résultats de l'enquête auprès de l'ensemble des citoyens québécois 10

2. Répartition des revenus et dépenses par catégorie pour l'ensemble des zecs-faune en 1985 45

3. Répartition des revenus et dépenses par catégorie pour l'ensemble des zecs-saumon en 1985 48

4. Impact économique pour le Québec de dépenses de 94,7 M$ pour l'exploitation et l'utilisation des zecs 50

LISTE DES FIGURES

1. Récoltes et potentiels de récolte de l'Omble de fontaine par région pour l'ensemble des zecs-faune en 1985 21

2. Récoltes et potentiels de récolte de l'Orignal par région pour l'ensemble des zecs-faune en 1985 27

3. Évolution des différents revenus moyens par zec pour l'ensemble des zecs-faune de 1978 à 1985, en relation avec la fréquentation (postes d'accueil) 44

4. Évolution des différents revenus moyens par zec pour l'ensemble des zecs-saumon de 1980 à 1985, en relation avec la fréquentation (postes d'accueil) 47

LISTE DES ANNEXES

A. Données de base ayant servi à la représentation cartographique jointe à ce document

Carte #1 Estimation de la pression de pêche totale en 1985

Carte #2 Estimation de la pression de chasse totale en 1985

Carte #3 Estimation de la densité des chalets privés de villégiature en 1985

Carte #4 Évaluation des revenus moyens générés par jour de chasse et de pêche en 1985

Carte #5 Estimation du niveau d'accessibilité physique du territoire en 1985

Carte #6 Estimation d'un indice d'exploitation des potentiels de récolte accessibles d'Ombles de fontaine en 1985

Carte #7 Estimation du taux d'exploitation des populations d'Orignaux en 1985.

B. Les zones d'exploitation controlée. Les objectifs généraux.

DÉFINITION DES TERMES UTILISÉS

JOUR-ACTIVITÉ OU JOUR-PÊCHE OU JOUR-CHASSE

Toute journée ou partie de journée consacrée à une même activité par une personne. (Deux activités pratiquées la même journée comptent donc pour deux jours-activité).

FRÉQUENTATION

1° Nombre d'usagers ayant fréquenté un territoire pour y pratiquer une ou plusieurs activités.

2° Elle peut se rapporter aussi au nombre de jours ou de parties de jour consacrés à une activité telles la pêche, la chasse, etc...

Exemple: 5 000 jours-pêche dans la zec A en 1985 pratiqués par 1 000 pêcheurs.

RÉCOLTE

Nombre de poissons capturés et retirés d'un plan d'eau par la pêche ou nombre d'animaux abattus par la chasse.

Exemple: 50 000 truites récoltées dans la zec A en 1985.

SUCCÈS DE PÊCHE

Nombre de poissons récoltés par personne par jour-pêche.

Exemple: 10 truites par jour-pêche dans la zec A en 1985.

EFFORT DE CHASSE

Nombre moyen de jours pour récolter un gros gibier sur un territoire donné.

Exemple: 90 jours-chasse par Orignal récolté dans la zec A en 1985.

PRESSION DE PÊCHE OU DE CHASSE

Fréquentation (nombre de jours-activité) par unité de surface:

- pour la chasse, l'unité de surface utilisée est le km^2 de territoire;

- pour la pêche, l'unité de surface utilisée est l'hectare d'eau, qui équivaut à un centième de km^2.

Exemple: 1,0 jour-pêche par hectare dans la zec A en 1985.

RENDEMENT

Récolte par unité de surface et par unité de temps:

- pour la pêche, l'unité de surface est l'hectare et l'unité de temps est l'année.

Exemple: 10 poissons par hectare par année dans la zec A en 1985;

- pour la chasse, le rendement est généralement associé au terme prélèvement, l'unité de surface est souvent 10 km^2 et l'unité de temps est l'année.

Exemple: 0,80 Orignal par 10 km^2 dans la zec A en 1985.

DENSITÉ ESTIMÉE

Terme concernant l'Orignal et se rapportant au nombre d'animaux par unité de surface (10 km^2) vivant sur un territoire donné.

STOCK FAUNIQUE

Population ou biomasse totale de poissons ou d'animaux de la même espèce sur un territoire donné à un moment donné. Il s'agit généralement d'estimations.

OFFRE FAUNIQUE OU SURPLUS DISPONIBLE TOTAL OU POTENTIEL RÉCOLTABLE TOTAL OU QUOTA

Quantité de poissons ou d'animaux sur un territoire donné que l'on peut prélever annuellement pour une récolte soutenue d'année en année.

Exemple: surplus disponible de 100 000 truites dans l'ensemble de la zec A.

POTENTIEL ACCESSIBLE OU SURPLUS DISPONIBLE ACCESSIBLE

Proportion de l'offre faunique comprise sur toute partie de zec considérée accessible.

Exemple: surplus disponible accessible de 80 000 truites dans la zec A, soit 80% de l'offre faunique totale.

TAUX D'EXPLOITATION DE L'ORIGNAL

Rapport (%) de la récolte d'Orignaux sur la population totale estimée (exemple: 20%).

TAUX OU INDICE D'EXPLOITATION DE L'OMBLE DE FONTAINE

Rapport (%) de la récolte sur le potentiel récoltable accessible.

Exemple: Taux d'exploitation de 63% dans la zec A en 1985 (50 000/80 000).

1. INTRODUCTION

1.1 La vocation des zecs

À l'origine, l'établissement des zones d'exploitation contrôlée visait à accroître, sur des territoires souvent sous-exploités et réservés à une minorité, les possibilités d'utilisation de la faune à des fins récréatives. Le concept de zone d'exploitation contrôlée était ainsi, dès le départ, articulé autour de trois grands principes, qui en constituaient en quelque sorte le cadre de fonctionnement.

- Fournir des possibilités égales d'accès à l'utilisation récréative de la faune, pour tous ceux et toutes celles qui le désirent.
- Assurer la conservation des ressources fauniques par la recherche d'un équilibre entre la demande d'utilisation et la productivité naturelle.
- Développer la participation des usagers à la gestion de la faune.

Parallèlement à ces principes de base, des objectifs plus opérationnels ont été retenus au cours des années. Ainsi, en 1978, les zecs devaient être établies prioritairement en lieu et place des territoires occupés par les détenteurs de droits exclusifs de chasse ou de pêche à des fins non commerciales. En 1980, l'opération était élargie aux rivières à saumon. En 1982, enfin, l'autofinancement des opérations devenait réalité, exception faite des activités de protection dans les zecs-saumon.

Comme ce fut le cas en 1978, la zone d'exploitation contrôlée doit être établie aujourd'hui sur des territoires où il est appréhendé que la demande excède l'offre faunique, d'où un besoin de contrôle supplémentaire à la réglementation de base. En

pratique, de tels territoires sont accessibles et situés à proximité relative des bassins de population et offrent un potentiel faunique suffisant, notamment pour répondre à la demande et de là permettre un autofinancement (annexe B).

1.2 Les objets de l'étude

Après 8 ans, la phase d'implantation terminée et celle d'autonomie financière en bonne voie, il est apparu nécessaire de faire le point sur le fonctionnement de ce système de gestion de la faune.Sans remettre aucunement en cause les principes de base, il est requis de vérifier si les zecs ont assumé leur vocation dans le cadre à l'intérieur duquel elles évoluent depuis le début afin d'apporter des ajustements à ce cadre, si nécessaire.

Ce que l'on appelle le "bilan des zecs" constitue ainsi un jugement sur le niveau d'atteinte des objectifs de base des zecs. L'accessibilité, la conservation, la participation et la santé financière sont donc traitées successivement. Pour chacun de ces aspects, sont présentés les éléments sur lesquels l'évaluation est basée, sans toutefois soumettre à ce stade-ci des alternatives possibles de solution aux éléments négatifs. Enfin, une évaluation des activités économiques relatives aux zecs est incluse au bilan.

1.3 La démarche poursuivie

Afin de procéder de la façon la plus objective possible, une évaluation qualitative et quantitative des zecs a été faite auprès de la population, des usagers, des gestionnaires délégués et au sein du Ministère.

D'abord le volet qualitatif a consisté surtout à préciser la perception des usagers face aux zecs. Ainsi des entrevues de groupes de type semi-directif ont été conduites par la firme L'Indice Recherche-Marketing. Dans 10 villes différentes, 24 groupes d'au plus 10 personnes ont été rencontrés. Cet échantillon non neutre représentait tantôt des usagers-pêcheurs (membres ou non), tantôt des usagers-chasseurs (membres ou non) et tantôt des gestionnaires issus des associations agréées. Un groupe de fonctionnaires régionaux du Ministère a aussi été approché.

Ensuite une enquête téléphonique, confiée à la firme CROP Inc., a permis de rejoindre plus de 14 000 citoyens québécois de 15 ans et plus. La démarche était associée à la troisième enquête quinquennale sur la pêche sportive tenue par Pêches et Océans Canada. Les données issues de cette dernière sont encore préliminaires.

En troisième lieu, une grille de données a été complétée par le Ministère et par les associations agréées. Ces informations visaient notamment à évaluer les aspects fauniques et financiers, tout en permettant de comparer la perception des usagers (et des citoyens dans une moindre part) à la réalité telle que "mesurée".

Enfin au niveau des activités économiques, les services du Groupe-conseil Roche Ltée ont été retenus pour préciser, auprès des associations, les catégories de dépenses propres au fonctionnement des zecs. Par la suite, à l'aide du modèle intersectoriel du Québec, une estimation des impacts économiques directs et indirects a été faite à partir des dépenses d'exploitation et d'utilisation des zecs.

2. RAPPEL HISTORIQUE

2.1 État de la situation avant l'O.G.F.

Déjà à la fin du siècle dernier, l'État constatait qu'il y avait des avantages évidents à s'associer aux usagers pour gérer les ressources fauniques sur un territoire à l'échelle de celui du Québec. La formule retenue fut celle des droits exclusifs accordés à des groupes d'individus, les clubs privés. Aujourd'hui on constate que cette forme de délégation de gestion avait l'avantage de correspondre aux attentes du pêcheur ou du chasseur qui recherche la tranquillité dans un territoire qu'il connaît bien.

À son apogée, en 1965, le système regroupait 2 200 territoires sous bail couvrant une superficie de plus de 77 500 km^2. Toutefois, suite à une demande croissante pour la pratique d'activités de loisir dont la pêche et la chasse, l'État amorçait une démarche visant à améliorer l'accessibilité à ces activités. Ainsi les années 60 marquent le début du "déclubage". Au cours d'une douzaine d'années, 4 opérations avaient ramené en 1977 le nombre de clubs à 1 164 sur une superficie de 41 500 km^2.

2.2 L'Opération gestion faune

En 1978, l'Opération gestion faune (O.G.F.), qui mettait un terme aux clubs privés, était donc la cinquième opération du genre. Elle était définitive, certes, mais elle démocratisait la délégation de gestion, en l'élargissant cette fois à l'ensemble des chasseurs et des pêcheurs.

En fait l'O.G.F. proposait une approche territoriale de gestion de la faune par la mise en place des zones d'aménagement et de conservation (Z.A.C.). La production de plans de gestion de la faune pour chacune de ces entités était prévue, par l'intervention de l'équipe d'agents de la conservation de la faune, de biologistes et de techniciens de la faune assignés à chaque zone.

Le volet marquant de l'O.G.F. fut l'établissement des zones d'exploitation contrôlée (ZEC) en lieu et place des territoires des clubs privés. Une partie des usagers des clubs privés a conservé une certaine nostalgie de leur expérience de chasse et de pêche dans les clubs privés alors qu'une proportion importante considère l'O.G.F. comme une mesure de justice sociale. En fait les zecs se voulaient des structures participatives sur des territoires redéfinis et où le gestionnaire délégué était amené graduellement à gérer l'exploitation de la faune sur la base de véritables principes de gestion, tout en y associant l'usager par un processus démocratique.

2.3 Les zecs, de 1978 à 1985

L'objectif de créer 50 zecs pour l'année 1978 fut atteint, puisque 55 de ces zones furent établies au cours de cette première année. Leur nombre atteignait 60 en 1980, ce qui comprenait au moins 60 % du territoire occupé en 1977 par les clubs privés. La même année s'ajoutaient 6 zecs-saumon, qui aujourd'hui sont au nombre de 7. Le tout couvre en 1985 un territoire de 44 136 km^2 et 590 km de rivières à saumon. La faune y est bénévolement gérée par 64 corporations privées à but non lucratif issues, soit des forces vives du milieu, soit d'un regroupement d'usagers dont le noyau provient d'un centre urbain extérieur.

Un point tournant fut l'atteinte d'une autonomie accrue de gestion en 1982. Celle-ci s'est traduite par la réalisation d'une première génération de plans de gestion et par l'amorce de l'autofinancement des opérations, basé sur une nouvelle formule de tarification encore en vigueur aujourd'hui.

Enfin en 1983, naissait la Fédération québécoise des gestionnaires de zec, qui devenait l'un des grands interlocuteurs du secteur faune auprès du Ministère.

3. L'ACCESSIBILITÉ

Le volet le plus populaire des zecs, l'accessibilité, fait en sorte que les potentiels fauniques des zecs puissent être utilisés par toute personne qui consent à y consacrer les ressources minimales nécessaires et à y respecter les modalités démocratiquement admises. Tout comme pour les réserves fauniques, les zecs sont destinées à assurer une accessibilité universelle mais avec une disponibilité plus large, sans contingentement des usagers, sauf dans le cas des zecs-saumon où la gestion de la ressource commande une telle modalité.

3.1 État de la situation

3.1.1 La connaissance des zecs dans la population

Parmi la population du Québec âgée de 15 ans et plus, on constate que l'existence des zecs est connue à plus de 41,5 %, soit 2 163 000 personnes. En plus de confirmer l'impact social qu'a pu avoir l'O.G.F., ce taux approche le niveau de connaissance spontanée à l'égard des parcs et réserves, à savoir 47 %. Pourtant les zecs sont plus récentes, ne s'adressent pas à une clientèle aussi diversifiée et ne font pas l'objet des mêmes supports promotionnels. En contrepartie, les zecs sont cependant mal connues en tant que produit, structure et mode de fonctionnement.

3.1.2 L'utilisateur des zecs

Environ 650 200 Québécois auraient déjà pratiqué une activité dans une zec depuis 1978. Ce nombre représente 30 % des citoyens qui affirment connaître l'existence des zecs et 12,5 % de la population visée par l'enquête. Pour 1985, on compte 244 200 usagers québécois.

Les principales raisons invoquées pour n'avoir pas fréquenté les zecs par ceux et celles qui affirment en connaître l'existence, n'ont rien à voir avec le concept lui-même dans près de 41% des cas. Il s'agirait de personnes qui ne chassent pas, ne pêchent pas ou encore qui considèrent qu'il ne s'y pratique pas d'activités intéressantes. Les autres raisons le plus souvent mentionnées concernent le manque d'accessibilité (5,2%) et les coûts (4,6%). La mauvaise qualité de pêche, la mauvaise qualité de chasse, l'achalandage et l'absence d'hébergement sont retenus cumulativement par moins de 1% des non-usagers. Par ailleurs, près de 49% des personnes interrogées n'ont adhéré à aucun des éléments suggérés ci-haut. À la lumière des raisons invoquées lors d'une autre enquête par les Québécois qui n'avaient ni chassé ni pêché en 1980, on peut présumer qu'il s'agirait pour ces personnes (49%) d'un manque de temps, d'obligations familiales ou encore de motifs reliés à l'âge ou à la santé. Enfin les personnes ayant déjà séjourné dans les zecs font appel essentiellement les mêmes raisons pour ne pas les avoir fréquentées en 1985.

Depuis 1978, la répartition régionale des adeptes (provenance) est stable, de même que leur profil général. Dans l'ensemble, environ 40 % des usagers proviennent de la région de Montréal et plus de 20 % de la région de Québec. Ainsi en matière de pêche, toutes les régions sauf Montréal, Québec et l'Estrie seraient "réceptrices nettes". Dans le domaine de la chasse cependant, on constate que les régions "émettrices nettes" s'avéreraient être Montréal, l'Estrie, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord.

Concernant le profil de l'usager, on constate que son revenu moyen est supérieur à celui du Québécois de même qu'à celui de l'ensemble des pêcheurs et cela malgré le fait que 53 % d'entre eux gagnent moins de 20 000 $ annuellement.

3.1.3 Le niveau de fréquentation dans les zecs

En 1985, les usagers auraient effectué plus de 2 646 000 jours-activité dans les 67 zecs selon la répartition rapportée au tableau 1. Cela représente près de 60 jours-activité par km^2 de territoire.

- La pêche

De 1978 à 1980, la fréquentation pour la pêche aurait augmenté de 60 % (831 000 à 1 327 800 jours). D'une part ces valeurs mettent en évidence le fait que les zecs ont généré une plus grande accessibilité que les clubs privés, par une augmentation de 20 % du nombre de jours de pêche dès 1978 et de plus de 90 % en 1980. D'autre part, il appert que cette fréquentation s'est stabilisée par après, celle de 1985 étant identique à celle de 1980 à 1 292 000 jours, selon les résultats des enquêtes effectuées.

Le pêcheur québécois en 1985 aurait pratiqué son activité pendant plus de 12 jours en moyenne. À 7 jours de pêche par année dans les zecs, et cela généralement dans une seule, l'usager fréquenterait donc forcément d'autres types de territoire.

Les pêcheurs des régions 02, 03, 04 et 09 sont proportionnellement plus attirés par les zecs. Toutefois ce sont les régions 02, 03 et 06 qui supportent les plus grandes fréquentations: avec le tiers des zecs (en nombre autant qu'en superficie), on y effectue 65 % des jours de pêche. L'importance des autres types de territoire, la superficie relative des zecs, l'abondance de chalets privés, le contexte faunique, etc. expliquent probablement ce phénomène. La carte #1 présente une estimation de la pression de pêche par zec en 1985 en relation avec la superficie en eau accessible.

Tableau 1.

Évaluation de la fréquentation dans les zecs par activité en 1985, selon les résultats de l'enquête auprès de l'ensemble des citoyens québécois.

Activité	Nombre de participants	%	Nombre de jours	%	Nombre moyen de jours	Jours par km^2
Pêche	182 687	74,8	1 292 071	48,1	7,1	29,2
Chasse gros gibier	42 867	17,6	345 975	13,1	8,1	7,8
Chasse petit gibier	43 234	17,7	345 187	13,1	8,0	7,8
Piégeage	6 855	2,8	140 183	5,3	20,5	3,2
Autres	54 975	22,5	522 190	19,7	9,5	11,8
Total	244 240	(1)	2 645 606	100	—	59,7

(1) Le total excède 100 % puisque la même personne peut pratiquer plus d'une activité.

Source:
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche,
Service de la gestion déléguée.
Octobre 1986.

- La chasse

De 1978 à 1985, la fréquentation pour la chasse serait passée de 255 000 à 691 000 jours, toujours selon les enquêtes disponibles. Dès la première année, il s'agirait d'une augmentation de l'ordre de 59 % par rapport aux activités déclarées dans les clubs privés. L'évolution de la fréquentation à des fins de chasse serait similaire à celle pour la pêche au fil des années.

En 1985, 66 300 personnes différentes auraient fréquenté les zecs à des fins de chasse. Environ 22 100 usagers auraient chassé exclusivement le gros gibier, 23 400 le petit gibier et 20 800 les deux catégories. Il appert donc que le chasseur de petit gibier dans les zecs n'est pas toujours la même personne que le chasseur de gros gibier. Enfin, à 8 jours de chasse annuellement, ce dernier a un comportement semblable à celui du Québécois qui chasse l'Orignal et il fréquenterait une seule zec.

Ce sont les régions 01, 02 et 03 qui subissent, en ce qui a trait à la chasse, les plus grandes fréquentations par zec. À la carte #2, on trouve une estimation de la pression de chasse par zec en 1985, en fonction de la portion de territoire déclaré accessible.

- Le gîte

Environ 70 % des usagers québécois auraient couché dans le territoire d'une zec en 1985, soit 171 400 personnes. Avec un séjour moyen de près de 10 nuitées, plus de 1 680 000 nuits auraient été ainsi passées et cela principalement en relation avec la chasse et la pêche. Les résidents des régions 02 et 09 s'avèrent les plus actifs à cet égard. Toutefois près de 80 % de ces nuits sont effectuées par les résidents des régions 06, 02 et 03. Contrairement au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les régions de Montréal et

de Québec sont considérées comme émettrices: leurs résidents doivent donc effectuer une part significative de ces nuitées dans une région autre que la leur.

Le chalet est utilisé 63 fois sur 100 contre 24 fois pour le camping. Seules les régions 07 et 08 déclarent plus de séjours en camping qu'en chalet. Par ailleurs, 13% des personnes qui ont séjourné dans les zecs auraient utilisé un autre mode d'hébergement tel l'automobile personnelle ou tout autre véhicule motorisé, lorsque celui-ci était stationné à l'extérieur d'un terrain de camping, soit en bordure d'une route, près d'un débarcadère, etc.

Les usagers qui affirment avoir séjourné en chalet l'auraient fait 2 fois sur 3 dans un chalet dont ils n'étaient pas propriétaires. Ils y étaient tantôt invités d'un parent ou d'un ami, tantôt locataires d'un particulier, d'une association gestionnaire ou d'une pourvoirie.

Pour permettre la réalisation de ces séjours, on retrouve entre autres plus de 7 200 chalets privés, lesquels auraient accueilli au moins 81 000 personnes. Cela représenterait pas moins de 950 000 journées de séjour dans les zecs, soit plus de 132 jours-personne de villégiature par chalet dans les zecs-faune. L'impact de ces équipements est donc non négligeable (carte #3).

Parmi les 42 500 autres personnes qui ont utilisé le camping comme mode d'hébergement, 19 000 auraient fréquenté l'un des 2 400 sites aménagés à cette fin.

3.1.4 La tarification dans les zecs-faune

Au delà du tarif applicable au réseau routier, on constate essentiellement qu'avant 1982, le tarif pour la pratique de la pêche ou de la chasse était en quelque sorte un forfait universel et annuel de 15 $ au début et de 25 $ en 1981: il était accepté dans toutes les zecs. Un tarif annuel moyen qui a varié de 26 $ à 30 $ était exigé en plus pour le réseau routier dans près de la moitié des zecs.

En 1982, dans la perspective d'une autonomie accrue, notamment au niveau financier, la formule tarifaire était complètement adaptée. En plus de mettre un terme à l'approche universelle, une tarification quotidienne était mise de l'avant et des maximums étaient proposés, à l'intérieur desquels l'association retrouvait sa marge de manoeuvre. Le forfait annuel complet passait ainsi à une moyenne de 83 $ en 1982 (à ce prix il incluait aussi le réseau routier et la carte de membre) et à 100 $ en 1985. Cette forme de tarification forfaitaire est le propre des zecs et seuls ceux qui acceptent d'être membres peuvent s'en prévaloir. Elle se caractérise par un coût de revient d'une activité qui varie à l'inverse du nombre de jours de pratique. En résumé, le tarif forfaitaire annuel moyen passait donc de 41 $ en 1978 à 55 $ en 1981 pour celles qui exigeaient un tarif routier. En 1982, il atteignait 83 $ et finalement 100 $ en 1985.

Concernant les forfaits annuels applicables à la pratique d'une seule activité, on constate qu'ils ne sont presque pas offerts par les associations de sorte que la structure de tarification s'avère généralement incomplète.

En ce qui a trait à la tarification quotidienne, d'une part on remarque que plus de 75 % des associations ont atteint les

maximums autorisés, pour des moyennes de 21,35 $ pour la chasse des gros gibiers, de 9,55 $ pour la chasse des petits gibiers et de 9,34 $ pour la pêche.

Le principe même de la tarification quotidienne est critiqué par les gestionnaires car beaucoup d'usagers ne déclareraient pas leurs activités pour ainsi éviter le paiement dudit tarif. Du côté de l'usager toutefois, ce mode tarifaire est apprécié.

Pour ce qui touche le réseau routier, le forfait était offert dans 30 zecs en 1985, à 39 $ en moyenne. Sur la base quotidienne, il se situe souvent au maximum (3,00 $, 5,00 $, 7,00 $) avec des moyennes à 2,83 $, 4,53 $ ou 6,15 $. On constate aussi que plus de 85 % des routes accessibles en véhicule à 2 roues motrices sont entretenues par les associations et qu'elles y injectent plus de 27 % du budget d'opération à l'échelle du réseau.

On constate enfin que le revenu moyen généré à une association pour chaque journée de chasse ou de pêche, à partir des droits perçus, est identique à celui des réserves fauniques: 5,18 $ et 5,24 $ pour les zecs. Un tel indice permet aussi d'évaluer quelles zecs s'avèrent être les plus dispendieuses relativement (carte #4).

3.1.5 Les services offerts

- L'entretien routier

Les routes constituent la partie la plus manisfeste de l'investissement du gestionnaire délégué. Il s'agit donc d'un service majeur aux yeux des usagers. Dans l'ensemble, on retrouve plus de 15 800 km de routes, dont les 2/3 pour véhicules standard. À

cela on ajoutera plus de 4 100 km de sentiers divers. En 1985, les associations auraient assuré l'entretien d'environ 8 700 km de routes accessibles par auto et camion léger (2 x 4), soit 85% de ce réseau. Ce pourcentage atteint 92 % dans la région 07. La part des autres intervenants telles les compagnies forestières est donc relativement faible sauf dans les régions 09 et 04 où l'entretien des routes pour véhicules standard est effectué à 31% et 25% par ces autres intervenants.

- L'offre de gîte

Avec une capacité d'accueil de moins de 200 lits (43 chalets), le taux d'occupation moyen est de 28 % . Ces données s'appliquent à huit zecs seulement. À cela il faut ajouter les 2 400 sites de camping qui théoriquement pourraient accueillir 72 000 jours-usager. Encore là, le taux d'occupation serait de 30 %. Une quarantaine de zecs disposent d'aires de camping aménagées.

- La location d'embarcations

Environ 3 000 usagers auraient profité des 342 embarcations disponibles. Encore dans ce cas, le taux de location est bas à 20 % soit 6 800 jours-embarcation.

- La signalisation

La signalisation routière et l'identification des plans d'eau sont considérées complètes dans un tiers des zecs, à plus de 50 % dans un autre tiers et à moins de 50 % dans le dernier tiers. Les régions 01, 03, 02 et 08 se distinguent en cette matière avec une signalisation complète.

- Les infrastructures d'accueil et d'accès

Globalement on retrouve un total de 149 postes d'accueil et 19 postes d'auto-enregistrement. Ces équipements sont perçus comme structures d'accueil certes mais surtout de contrôle, élément majeur du concept zec.

En plus on retrouve quelque 800 quais, 600 rampes de mise à l'eau et 1 500 aires de stationnement.

3.1.6 L'accessibilité physique

La forte fréquentation que permettent les zecs est en partie possible par l'importance du réseau routier. On y retrouve une moyenne de 3,5 km de routes de toutes catégories par 10 km^2 (carte #5).

Grâce à ce lacis de routes et de sentiers, 73 % des lacs et 91 % de leur superficie en eau sont considérés accessibles. En général, il appert que les sentiers donnent accès aux petits lacs (4 202 lacs totalisant 532 km^2) alors que les routes pour véhicules conventionnels aboutissent à des plans d'eau en moyenne beaucoup plus importants (2 795 lacs totalisant 1 575 km^2).

Quant au territoire proprement dit, il serait accessible à plus de 86 %. Comme pour les lacs, les zecs des régions 02, 01, 03 et 04 seraient les plus accessibles.

3.2 Conclusion

On constate un taux de connaissance élevé de l'existence des zecs au sein de la population. Sur la base du nombre de citoyens qui y adhèrent, du taux de fréquentation très élevé à près de 60 jours par km^2, de la tarification moyenne annuelle à moins de 100 $ en 1985 incluant le coût de la carte de membre, pour un coût relatif identique à celui exigé dans les réserves fauniques en matière de droits pour la pêche ou la chasse et enfin à la lumière des possibilités physiques d'accès à ces territoires, on constate aussi que les zecs sont des territoires accessibles.

L'absence de contingentement des usagers, la possibilité d'adhésion non limitée au membership (donc aux tarifs annuels) et une approche réglementaire uniforme sont autant d'éléments qui ajoutent un caractère non discriminant à cette notion d'accessibilité. D'ailleurs, les taux de satisfaction des usagers à l'égard de l'accessibilité s'avèrent les plus élevés (accès physique, tarifs, services). Ils sont légèrement plus bas dans le cas du chasseur de gros gibier.

En matière d'offre de services toutefois, de même qu'en ce qui a trait à la tarification quotidienne et aux forfaits applicables à une seule activité, il y aurait place à la réflexion. Il ne s'agirait pas de faire en sorte que ces deux volets soient développés ou ajustés au point où une fréquentation encore plus forte soit générée, surtout lorsque l'on constate que le taux d'insatisfaction le plus élevé se situe au niveau du nombre de personnes sur le territoire des zecs pendant la chasse, particulièrement chez les adeptes de la chasse au gros gibier (2 personnes sur 5).

3.3 La perception exprimée par les usagers

Tel que le rapporte l'Indice Recherche-Marketing suite aux entrevues, l'accessibilité est perçue par la majorité des participants comme un bénéfice concret, une mesure de justice sociale.Une partie des usagers demeurent cependant nostalgiques en regard des clubs privés. Il n'en résulte pas moins que l'on considère cet objectif atteint.

Le concept d'accessibilité semble cependant avoir été complètement investi par la notion d'espace: on constate une stratégie d'appropriation plutôt qu'un sens de l'appartenance à des valeurs collectives.

Cette attitude se manifeste de façon plus vive pour le chasseur de gros gibier, tel que le révèle l'Indice Recherche-Marketing. Ainsi, en raison des courtes saisons, il vit intensément son expérience. Il s'agirait d'une activité très exigeante, qui oblige à l'action par peur de manquer de temps et subir ainsi la frustration. La préparation du site de chasse donnera souvent lieu à une vive concurrence. On comprendra alors qu'il soit plus insatisfait d'une accessibilité élargie dans son territoire.

4. LA CONSERVATION

La zone d'exploitation contrôlée doit sa raison d'être à sa capacité prévue de permettre une utilisation soutenue à long terme de la ressource. Tout en respectant la productivité naturelle, elle doit ajuster ses modalités d'exploitation à l'objectif fondamental d'accès. Compte tenu des données disponibles et de l'importance très marquée de l'Omble de fontaine et de l'Orignal dans les zecs, ces 2 espèces ont servi de référence. Le Saumon a été aussi considéré à l'occasion.

Les données de fréquentation qui ont servi à l'analyse de ce volet des zecs, sont issues des postes d'accueil, et cela pour permettre une comparaison des statistiques de récoltes et des potentiels estimés. Les données utilisées au chapitre précédent provenaient surtout de l'enquête auprès des citoyens. Les différences sont de l'ordre de 2 pour 1. Cela permet d'affirmer que les données prélevées dans les postes d'accueil sont un minimum particulièrement dans certaines régions.

4.1 État de la situation

4.1.1 L'exploitation

4.1.1.1 La pêche en 1985

En 1985, 96 % des poissons capturés dans les zecs étaient des Ombles de fontaine, pour 2,2 millions de spécimens. À cela s'ajoutaient 2 021 Saumons, 37 188 Dorés, 37 047 Brochets, 15 899 Touladis et 10 732 poissons d'autres espèces. Les 22 zecs des régions 02, 03 et 09 fournissaient 80 % des Ombles récoltés alors que la région 07 livrait 46 % des Touladis et 70 % des Dorés.

L'Omble de fontaine serait exploité dans l'ensemble à environ 64 % de son potentiel accessible, qui se situerait à plus de 3,4 millions de poissons. À une autre échelle, on constate que ce taux serait de 30 % dans la région 04 et de l'ordre de 75 % dans les régions 03 et 06 (figure 1). Il est permis de croire qu'un tel taux moyen pourrait être l'indice d'une exploitation intensive dans certaines zecs (carte #6). Dans le cas de la zec Jaro, les données n'ont pas été retenues en raison du mode d'exploitation particulier identifié à un dépôt-retrait, c'est-à-dire que l'on y effectue des déversements de poissons en vue de fournir une pêche récréative immédiate.

4.1.1.2 L'évolution des niveaux d'exploitation de l'Omble de fontaine

De 1979 à 1985, la récolte a varié d'au plus 12 % autour d'une moyenne de 2 163 000 Ombles, la récolte 1985 étant même presque identique à celles de 1979 et de 1982. Quant à la pression de pêche, elle affiche une légère tendance à la hausse au cours des dernières années. Toutefois la pression moyenne de la période 1982-1985 serait de 25 % inférieure à celle de la période précédente, soit environ 3 jours par hectare d'eau accessible. De son côté, le succès de pêche moyen pour l'ensemble des zecs a peu évolué d'une période à l'autre, quoique depuis 1983 il montre une faible tendance à la baisse.

Sur la base des données disponibles, le rendement moyen en terme de poissons récoltés par hectare aurait baissé de 13 % entre les périodes 1979-1981 et 1982-1985. En pratique cette baisse est le résultat d'une chute de rendement à partir de l'année 1981. Ainsi après les récoltes fortes de 1979 et 1980 surtout, l'exploitation semble s'être stabilisée dans la plupart des régions à un niveau plus bas.

Figure 1

Récoltes et potentiels de récolte de l'Omble de fontaine
par région pour l'ensemble des zecs-faune, en 1985

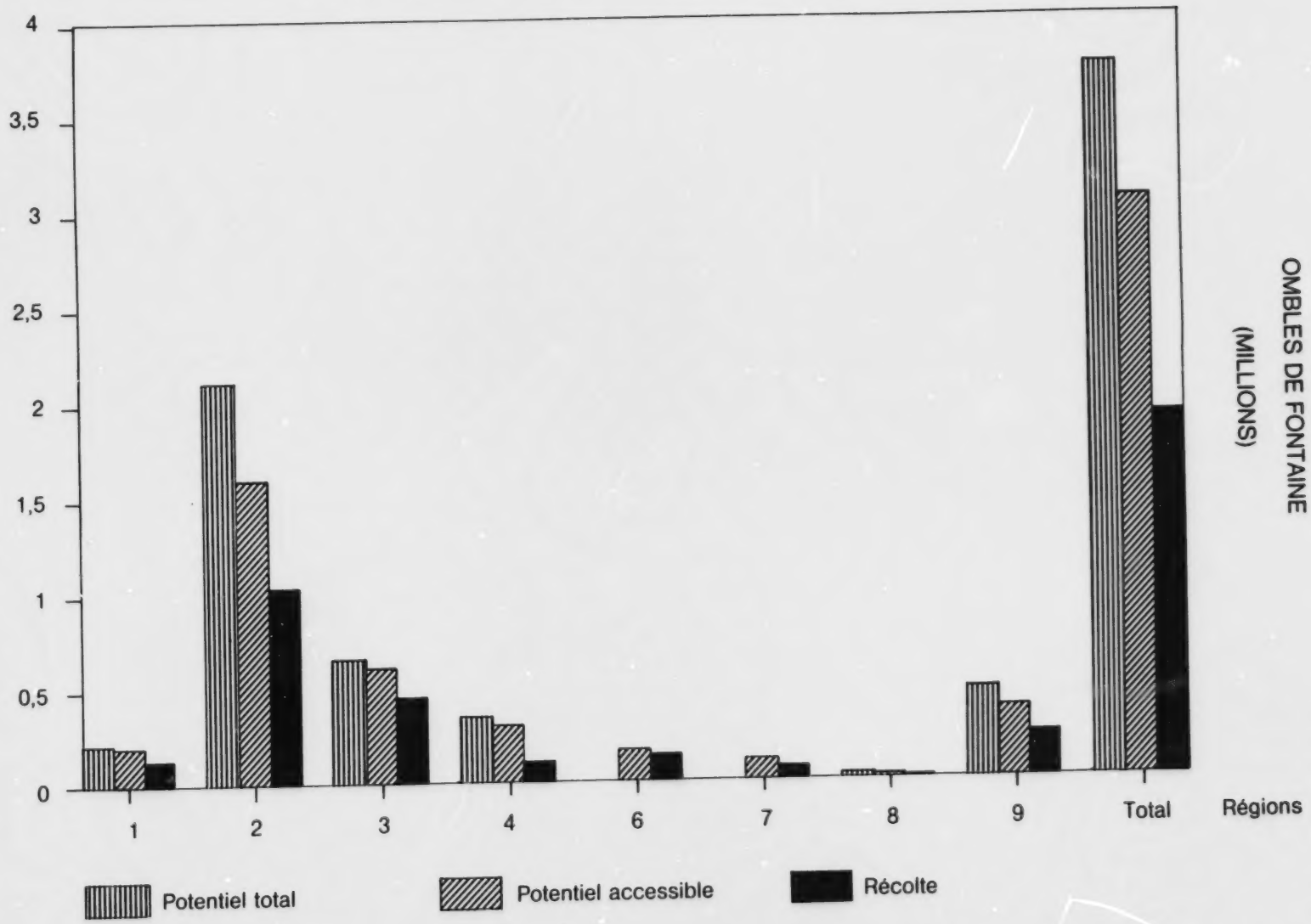

Source: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service de la gestion déléguée
Octobre 1986

Compte tenu des fausses déclarations volontaires ou non (dissimulation, non-déclaration des poissons mangés sur place lors d'un séjour sur le territoire) et de la fiabilité relative du système de collecte de données, il faudrait être prudent lorsqu'on dépasse un taux d'exploitation moyen de l'ordre de 70 à 75 %, pour assurer un rendement soutenu à long terme, du moins à partir des modèles existants d'évaluation de potentiel. Parmi les zecs qui excéderaient de tels taux, plusieurs se retrouvent dans le secteur Charlevoix-Saguenay (7 sur 15 environ).

Région 01

De 1982 à 1985, la pression s'est stabilisée autour d'une valeur moyenne de 4,6 jours par hectare, soit à un niveau inférieur par rapport aux premières années. Au cours de cette même période, le rendement et le succès de pêche montrent une légère tendance à la baisse. L'utilisation de l'offre faunique aurait souvent atteint ou dépassé 70 % et on observe une tendance à la baisse depuis 1983 et principalement en 1985 où le taux d'exploitation moyen serait d'environ 62 %. Globalement, les stocks fauniques semblent s'être maintenus.

Région 02

La pression de pêche enregistre une baisse en 1981 et demeure stable part la suite à un peu plus de 3 jours par hectare. Le rendement apparaît relativement constant tout au long des années à quelque 24 truites par hectare par année. Par contre, le succès de pêche s'avère plus élevé au cours des années 1982 à 1985 (8,0 poissons/jour) comparativement à la période 1979-1981 (6,7 poissons/jour). Depuis 1981, le taux d'exploitation de la faune aquatique est stable autour de 60 à 65 %. Globalement, les stocks fauniques semblent s'être maintenus.

Région 03

La pression de pêche a toujours été forte, souvent supérieure à 9,0 jours par hectare. Quant au rendement et au succès de pêche, on note une diminution de l'ordre de 20 % dans les deux cas au cours des dernières années comparativement aux années antérieures à 1981. Depuis, le taux d'exploitation se situerait en moyenne à 78 %. Les stocks fauniques semblent donc fortement exploités du moins dans certaines parties de zecs.

Région 04

Sur la base des données disponibles, il semble que l'offre faunique de pêche dans les zecs de cette région soit faiblement exploitée en moyenne. À partir de 1982, la pression de pêche, le rendement et le succès de pêche se maintiendraient à un niveau peu élevé avec respectivement des valeurs moyennes pour la période 1982-1985 de 0,8 jour par hectare, 2,5 truites par hectare par année et 2,7 truites par personne par jour. Quant au taux d'exploitation, il se situerait à une moyenne d'à peine 30%; les stocks fauniques s'y seraient forcément maintenus.

Région 05

Les données ne sont pas disponibles.

Région 06

Pour cette région, les données sont plus complètes pour 3 des 6 zecs et principalement pour 1985. La pression de pêche à l'Omble de fontaine s'avère élevée du moins en 1985 (moyenne de 7,1 jours par hectare) alors que les données sont disponibles pour 5 zecs. Également pour 1985, le succès de pêche à l'Omble de fontaine se

situe à 1,7 poissons par personne par jour et le rendement moyen à environ 12,4 Ombles par hectare par année, soit près de la valeur moyenne du réseau. Enfin, les taux d'exploitation calculés à partir des données de 3 zecs, montrent une moyenne de 76 %. Il est permis de croire que les stocks fauniques seraient fortement exploités du moins dans certaines parties de zecs.

Région 07

Le rendement et le succès de pêche apparaissent relativement stables depuis le début, à 1,6 truites par hectare par année et 1,6 truites par pêcheur par jour. Dans cette région cependant, les poids moyens des Ombles de fontaine sont plus élevés que dans les autres régions du Québec (à l'exception de la région 08). Les stocks fauniques s'y seraient bien maintenus, bien qu'une tendance à la hausse du taux d'exploitation semble se produire à partir de 1984, se situant à près de 60%.

Région 08

Les stocks fauniques se seraient maintenus dans l'ensemble pour ce qui est de l'Omble de fontaine. Les taux d'exploitation atteignent des valeurs de 60 % ou plus et cela surtout depuis 1982. Comme la région précédente, la région 08 n'est pas spécifique à l'Omble de fontaine. Les rendements et les succès de pêche à cette espèce sont donc peu élevés avec des moyennes respectives de 1,3 truites par hectare par année et 1,1 truites par personne par jour.

Région 09

On enregistrerait une baisse de la pression de pêche à partir de 1982, laquelle se situerait autour de 3,0 jours par hectare en moyenne au cours des 4 dernières années. Le succès moyen

apparaît un peu plus élevé au cours de cette même période. La moyenne du rendement depuis le début se compare à celui des régions 01 et 02 avec 24 Ombles de fontaine par hectare par année. De 1979 à 1981, l'exploitation de la faune aquatique semble avoir été forte (données pour 3 zecs), en baisse par la suite pour atteindre le niveau de 64 % en 1985. Les stocks fauniques se seraient maintenus dans l'ensemble.

4.1.1.3 Les zecs-saumon

L'état de la ressource dans le cas du Saumon ne dépend pas strictement du statut d'une rivière. Le milieu ouvert où évolue ce poisson est l'objet d'une multitude de contraintes extérieures à la zec, qui cependant prélève sa part de la ressource en bout de ligne, tout en assumant seule la protection des géniteurs. En plus le succès de pêche n'est pas en relation directe avec l'abondance de la ressource. Certaines variables d'origine hydraulique influenceraient grandement le succès de pêche.

C'est ainsi que l'on constate pour 1985 un taux d'exploitation moyen de 35 %; ce taux est comparable à celui de l'ensemble des rivières de la région 01. À cet effet, la zec doit démontrer une aptitude à réagir aux montaisons et aux conditions plus ou moins favorables de pêche pour assurer un nombre décent de géniteurs sur les lieux de fraie.

4.1.1.4 La chasse en 1985

En 1985, environ 1 800 Orignaux auraient été prélevés dans les zecs, dont 25 % dans la région de l'Outaouais. (Les 250 Cerfs capturés proviennent surtout des zecs du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie.) Théoriquement le potentiel total correspondrait à 1 550 Orignaux. Dans l'ensemble, il n'y aurait donc pas de possibilité

d'accroissement significatif de la fréquentation dans les zecs en matière de chasse à l'Orignal, d'autant plus que le territoire est considéré accessible à 86 %.

Sur la base des estimations disponibles, on assisterait globalement à une surexploitation de l'ordre de 5 % (figure 2). Cette situation doit toutefois être considérée à la lumière des faits suivants. Ainsi la dispersion des orignaux des territoires peu chassés au profit des zones voisines très achalandées peut rayonner jusqu'à une cinquantaine de kilomètres. La carte #7 confirme d'ailleurs que les taux d'exploitation seraient généralement plus forts dans les zecs où de tels apports sont probables. La récolte proviendrait donc dans ces cas, en partie de la population-même de la zec et en partie de celles des territoires limitrophes. Ainsi 21 zecs profiteraient à divers degrés de cette dispersion en provenance des réserves fauniques ou des parcs et 5 zecs tireraient profit de la proximité du Nouveau-Brunswick ou du Maine, pour un total de 24 zones différentes. Or celles-ci fournissent près de 75 % des orignaux "récoltés en trop"! Dans les autres zecs, des écarts notables entre le potentiel et la récolte se rencontreraient dans 7 ou 8 territoires.

De plus les estimations des niveaux de population doivent être considérées avec prudence, étant dépendantes d'un ensemble de variables pouvant être imprécises. De tels indices sont sûrement plus fiables sur de grands ensembles. Ils constituent néanmoins un sérieux avertissement à la prudence.

Une telle récolte fait évidemment suite à une fréquentation élevée, soit 4,1 jours par km^2 en moyenne. Les régions 06 et 03 subissent les plus fortes pressions à 7,0 et 7,4 jours par km^2 respectivement. Au niveau local, 15 zecs subissent une pression de 5,0 jours et plus par km^2.

Figure 2

Récoltes et potentiels de récolte de l'Orignal par région pour l'ensemble des zecs-faune, en 1985

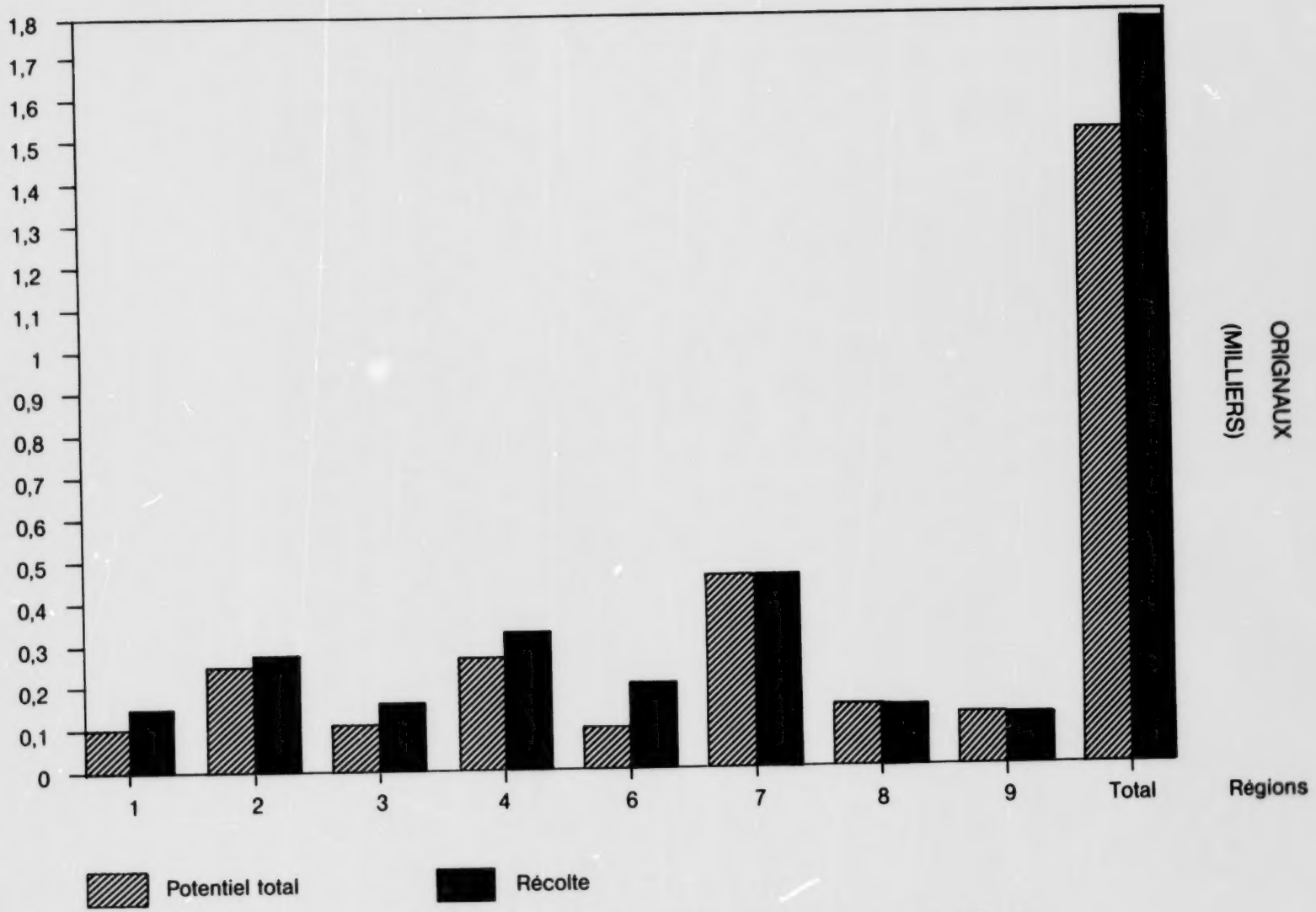

Source: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service de la gestion déléguée
Octobre 1986

4.1.1.5 L'évolution des niveaux d'exploitation de l'Orignal

En hausse jusqu'en 1982, la récolte se situe à environ 1 800 Orignaux depuis. Donc les prélèvements s'avèrent être un peu plus élevés au cours de la période 1982-1985, ce qui n'était pas le cas pour l'Omble de fontaine. La pression de chasse totale montre cependant un certain signe de stabilité malgré des fluctuations en 1980 et 1982. Des hausses notables doivent toutefois être signalées pour les régions 02 et 09.

En ce qui a trait à l'effort de chasse, il indique une tendance à la hausse depuis 1983, quoique dans l'ensemble il ait été en moyenne plus bas au cours de la période 1982-1985 et cela de l'ordre de 20 %. Ceci serait l'indice d'une baisse des densités de 1,7 à 1,2 Orignaux par 10 km^2 au cours de cette même période; cette dernière valeur est toutefois la même que celle estimée pour la période 1978-1981, au moment de l'établissement des zecs.

Le taux moyen d'exploitation aurait oscillé depuis le début autour de 25 %. Les régions présentant les plus fortes moyennes à ce chapitre au cours de la période récente sont Montréal et Québec, suivies de celles de Trois-Rivières, du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il s'agit en quelque sorte du Centre et de l'Est de la province sauf la Côte-Nord. Il faut se rappeler que ces régions profitent cependant beaucoup de l'effet de dispersion qui compense en partie cette exploitation forte. Il n'en demeure pas moins que la demande excéderait l'offre d'environ 20 % en 1985. En tenant compte de ce fait et dans l'optique d'une amélioration de la qualité de l'expérience vécue par les chasseurs, certaines modalités d'exploitation mériteraient d'être réévaluées, tant au niveau des zecs qu'à l'échelle provinciale. Le projet de répartition des

chasseurs dans 3 zecs en 1986 s'inscrit dans cette foulée. (Une telle expérience consistait à zoner une partie du territoire de chacune des 3 zecs afin de répartir plus uniformément les chasseurs d'orignal et tenter de limiter les dérangements mais non les possibilités d'accès).

4.1.2 Le suivi et le contrôle de l'exploitation

Pour tenir compte du principe de l'accessibilité associé aux zecs et en raison de la présence de très nombreux villégiateurs, le contingentement direct des usagers ne s'est pas appliqué sauf pour une partie des zecs-saumon.

Un mode de suivi a posteriori est donc en vigueur dans les zecs. Il prend appui sur les déclarations des usagers après leur séjour sur le territoire. Dans le cas de la chasse, la réaction est annuelle, au mieux. Dans le cas de la pêche, il est cependant possible de réagir en interdisant l'activité sur un plan d'eau lorsque le quota est atteint. La qualité du système est évidemment proportionnelle à la valeur des rapports des pêcheurs.

4.1.2.1 La collecte des données

En moyenne 2,5 postes d'accueil ou d'auto-enregistrement par zec permettent l'enregistrement des personnes, et cela sur une base réglementaire. En ce qui concerne les captures, les déclarations à la sortie sont volontaires quoique très largement effectuées. Il semble toutefois que le problème ne consisterait pas au fait que ce soit une démarche incitative mais plutôt à "l'attitude naturellement dissimulatrice des usagers". Dans une telle perspective, on ne peut envisager de solution qu'à travers un contrôle plus rigide et par la sensibilisation réelle des intéressés.

Cette dissimulation serait de deux ordres: d'abord une déclaration consciente d'une fausse provenance des captures pour ne pas dévoiler son "spot"; ensuite une dissimulation plus ou moins consciente du nombre réel de jours de pêche ou de chasse. À cela, il faut ajouter l'incompréhension des principes de suivi chez certaines personnes et la standardisation insuffisante au niveau de la prise de données. L'ampleur de ces problèmes expliquerait en partie l'écart entre la fréquentation compilée aux postes d'accueil et celle obtenue lors des enquêtes de 1980 et de 1985. Sans être propre aux zecs, une telle situation serait probablement inhérente à tout système de suivi.

4.1.2.2 L'interdiction de pêche

En 1985, on a interdit à la pêche près de 500 lacs, soit environ 9 % des plans d'eau pour lesquels une récolte avait été rapportée. Dans les régions 01, 03 et 07, plus de 20 % des lacs exploités sont ainsi touchés. Le système est donc largement utilisé mais on constate que dans 36 % des cas, la récolte excédait de plus de 10 % le quota alloué au moment de la fermeture: la région 04 semble particulièrement aux prises avec ce problème. Elle renferme aussi le tiers des 72 lacs (compris dans 24 zecs) qui n'auraient pas été fermés malgré un quota atteint.

4.1.2.3. Les modalités particulières de pêche

Plus des deux tiers des zecs-faune retardaient l'ouverture de la saison de pêche en 1985. Cette mesure permettrait notamment de limiter les dommages au réseau routier en période de dégel, tout en assurant une ressource accrue pour la période la plus populaire de pêche. À l'opposé, 16 zecs anticipaient la fermeture de la saison pour des raisons de protection des géniteurs principalement. Au niveau des lacs, l'ouverture a été reportée dans 104

cas (17 zecs). Les autres interventions telles la fermeture temporaire, la pêche interdite complètement ou selon les journées de la semaine, sont peu utilisées.

La modalité de pêche à la mouche seulement, appliquée sur 106 lacs dans 12 zecs en 1985, est populaire principalement à Québec (63 lacs). Ce moyen permettrait un étalement de la saison sur des plans d'eau qui autrement, seraient fermés rapidement. Enfin on a réduit la limite de prises quotidiennes sur 55 lacs, principalement dans l'Outaouais.

4.1.2.4 Les modalités particulières de chasse

Dans le cas de la chasse à l'Orignal, surtout la chasse à l'arc est visée. Plus de 32 associations ont rejeté cette modalité invoquant le braconnage et le dérangement du gibier avant la saison traditionnelle. Enfin les régions de Montréal et de l'Abitibi-Témiscamingue ont eu recours en 1985 à une courte réduction de la saison. Il semble utopique de croire qu'une telle mesure s'étendra significativement étant donné que les chasseurs de l'Orignal privilégient tout autre moyen que ceux limitant la possibilité de pratiquer la chasse.

4.1.3. Les activités de protection

Afin de concrétiser la participation des usagers aux activités de protection et de leur permettre d'agir de façon efficace, certains pouvoirs sont confiés à des personnes désignées auxiliaires de la conservation de la faune, en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. En principe, ces auxiliaires opèrent en concertation avec les agents de la conservation de la faune (à l'emploi du Ministère) qui les forment, doivent les guider dans l'exercice de leurs responsabilités et prennent en charge leurs rapports d'événement.

On retrouve ainsi quelque 6 auxiliaires par zec-faune (8 par zec-saumon). Ces 400 individus auraient réalisé plus de 18 000 jours (ou parties de jour) de surveillance en 1985, prolongeant d'autant le travail des agents du Ministère. Cela représente environ 210 jours par zec-faune et plus de 825 jours par zec-saumon, soit 4 fois plus. En moyenne, chaque auxiliaire aurait effectué 35 jours de surveillance dans les zecs-faune et 103 jours dans les zecs-saumon en 1985.

Annuellement entre 15 et 20 rapports d'événement sont rapportés en moyenne pour une bonne part des zecs-faune, soit 3 ou 4 par auxiliaire ou encore 1 rapport par auxiliaire par bloc de 10 à 14 jours de patrouille. Ces moyennes cachent toutefois les résultats appréciables de certaines zecs des régions 02 et 07. À titre indicatif les auxiliaires de la zec Martin-Valin ont rédigé chaque année une moyenne de 106 rapports d'événement depuis 1982 et ceux de la zec Petawaga 68 par année depuis 1980. À l'opposé, parmi les zecs pour lesquelles les données sont disponibles, il y en aurait 6 où aucun constat d'infraction n'aurait été signalé en 1985.

Pour environ un tiers des rapports d'événement, on ne sait pas si un rapport d'infraction a été rédigé. Dans les autres cas, un rapport d'événement donne lieu à un rapport d'infraction dans 60 % des cas en moyenne; mais cela concerne surtout les régions 02 et 08, l'information n'étant disponible qu'auprès de 30 % des zecs environ. Ce manque de données ne pourrait s'expliquer que par un suivi insuffisant de la part des associations en matière de protection ou par un manque d'échange d'information entre les intervenants.

4.1.4 Les habitats

Ce volet de la gestion de la faune n'a pas été implicitement délégué aux associations gestionnaires. Tout de même, on y constate des activités d'altération, les opérations de coupe, de voirie forestière et de villégature étant les plus importantes. Mais comme la zec n'est pas une zone d'utilisation exclusive ou prioritaire, il s'avère difficile pour des usagers d'intervenir au-delà de l'application des normes générales.

Il est intéressant de constater les actions prises en vue d'améliorer ou de restaurer un habitat faunique. À ce chapitre, plus de 536 interventions ont pu être identifiées depuis 1978. De ce nombre, 85 % ont été réalisées par les associations qui y ont injecté environ 650 000 $. À cela, on doit ajouter 55 projets du Ministère pour 128 000$ et 23 projets d'autres intervenants pour 367 000 $.

Les interventions principales ont consisté à "nettoyer" des cours d'eau, à intervenir au niveau des barrages de castor, à entretenir des barrages et à construire des frayères.

Globalement les gestionnaires délégués et régionaux considèrent qu'une détérioration d'intensité variable a eu lieu dans près de 50 % des zecs et cela tant pour le domaine forestier qu'aquatique. La coupe du bois est la première cible des critiques.

4.2 Conclusion

Concernant d'une part le maintien du niveau d'utilisation de la faune, on constate globalement une stabilité de la récolte d'Ombles de fontaine. Après une pression très forte au début, il

est probable que le rajustement de la tarification entre autres ait contribué à ramener les taux moyens d'exploitation au niveau de 64 % pour l'ensemble. Il semble que pour les régions qui ont atteint un taux d'exploitation moyen de 75 % environ, cela soit l'expression d'une réalité où certaines zecs ou lacs auraient atteint ou dépassé le niveau de 100 %. Quant à l'Orignal, la récolte est aussi stable, quoique 5 % en sus des potentiels théoriques. Les zecs du Centre et de l'Est du Québec sauf la Côte-Nord sont les principales à être concernées, bien que l'effet de dispersion probable dans 24 zecs compenserait, du moins en partie, près de 75 % de ce déficit. À la lumière de ces résultats, il appert que dans les zecs il y ait eu maintien des possibilités d'utilisation soutenue de la faune.

Quant à la satisfaction, c'est la qualité de chasse et la qualité de pêche qui entraînent les taux les plus bas à l'égard des zecs, soit 72 % (de satisfaction). Ce taux est similaire à celui déclaré lors d'un sondage auprès des usagers de 18 zecs en 1978.

Concernant d'autre part le contrôle et la protection, l'objectif ne semble pas atteint de façon aussi satisfaisante, à cause principalement de l'inaptitude du système de suivi à contrer l'attitude dissimulatrice des usagers et d'un échange d'information déficient ou d'un suivi insuffisant en matière de protection. Les modalités particulières d'exploitation semblent toutefois être appliquées avec une certaine envergure notamment en ce qui concerne les reports de saison, les fermetures de lacs, l'utilisation exclusive de la mouche et l'absence de saison de chasse à l'arc. Au niveau des usagers, les résultats de l'enquête révèlent à nouveau un taux de satisfaction de 80 % à l'égard des mesures de contrôle. Les chasseurs de gros gibier font bande à part en exprimant une satisfaction plus faible.

Enfin au niveau des habitats, même si aucune attente spécifique n'a été signifiée aux associations, elles s'impliquent dans la mesure de leurs possibilités. Les centaines de projets qu'elles ont réalisés au niveau des ruisseaux surtout ont sûrement contribué à l'objectif de conservation de la faune. La détérioration du milieu qui peut être constatée n'est pas reliée à la présence de la zec.

4.3 La perception exprimée par les usagers

Les usagers prônent fréquemment la surveillance répressive comme une solution miracle aux abus que l'on peut constater dans les zecs. Seuls les agents inspireraient suffisamment de "peur" pour qu'on observe les règlements: leur image officielle serait un gage d'autorité. On réfère à leur absence lorsque l'on déplore l'insuffisance de contrôle dans les zecs.

Ces mêmes usagers apprécient les auxiliaires mais invoquent à regret leur manque de pouvoirs. Le contrôle à l'entrée constitue une mesure de base importante, qu'il faudrait encore accroître. Cependant on considère inefficace le contrôle a postériori parce qu'il ne tient pas compte de certaines pratiques, tel le fait de ne pas déclarer l'origine de ses prises. On veut plus de contrôle mais on le contourne pour faire comme tout le monde, pour être admis dans la confrérie des "vrais" chasseurs et pêcheurs. On reprochera même au gardien de tout croire...

Le contrôle serait la partie la plus visible du concept zec mais aussi la plus critiquée, sauf dans les zecs-saumon. Les usagers considèrent qu'à la base la collecte de données serait faussée.

5. LA PARTICIPATION

La délégation de gestion, par le biais des zecs particulièrement, amorçait ce virage par lequel les rôles traditionnels de préleveurs associés aux utilisateurs et de protecteur confié au Ministère étaient redéfinis au profit d'une plus grande responsabilité des citoyens dans la conservation de la faune. On souhaitait ainsi susciter chez un certain nombre d'usagers, un intérêt suffisant pour qu'ils prennent part à la gestion de la faune à l'intérieur de la zec, que ce soit en tant que membre ou au sein du conseil d'administration. Cette participation pouvait aussi se manifester par exemple dans la protection en acceptant la responsabilité d'auxiliaire.

La participation des usagers peut s'évaluer sur une base individuelle en tant que membre et sur une base collective via l'Association. La responsabilité du membre est de participer aux activités de son association et de respecter les codes d'éthique et autres objets qu'elle poursuit. Quant à l'Association, on doit examiner la réalisation de son mandat pour savoir si elle participe adéquatement à la conservation de la faune.

5.1 État de la situation

5.1.1 La participation individuelle

Depuis l'instauration d'une carte de membre facultative et non universelle en 1982, le membership est stable à près de 50 000 titulaires. Ceci représente une moyenne de 812 membres par zec-faune comparativement à 195 par zec-saumon. Comme cette carte de membre est familiale dans 3 zecs sur 4, en supposant un nombre de 1,5 dépendants par titulaire, on peut croire qu'environ 100 000 personnes y sont associées, soit plus de 40 % des usagers de 1985.

En rapport aux membres de clubs privés de 1977, il appert que la majorité d'entre eux auraient fréquenté une zec en 1985, surtout celle qui se superpose à leur territoire de club. Enfin moins de 40 % seraient encore membres de leur club et ils ne constituent pas une majorité dans les zecs. Cela ne signifie cependant pas qu'ils ne soient pas très bien représentés au sein des conseils d'administration.

Il appert que généralement le statut de membre soit clairement identifié comme un avantage économique, étant lié au forfait. Malgré cela, on note un taux moyen de participation aux assemblées générales de 14 % pour l'année 1985.

En ce qui touche à la gestion, environ 700 membres forment les 64 conseils d'administration de 11 personnes en moyenne. On y tient environ une réunion par mois. En matière de protection toutefois, il semble que les responsabilités d'auxiliaire soient surtout l'affaire des personnes qui travaillent dans la zec, seulement 88 membres (ou directeurs) étant auxiliaires sur un total d'environ 400. Au niveau des comités, on retrouve surtout des directeurs et peu de membres. Ainsi 130 comités ont été formés regroupant 350 directeurs pour 600 réunions. Enfin on peut signaler les contributions des membres en temps (2 180 journées), en argent (près de 30 000 $) et en matériel (valeur estimée de 20 000 $). Cela concerne toutefois peu de zecs.

5.1.2 La participation collective

5.1.2.1 Les activités reliées au mandat

La mission du Ministère en matière faunique peut s'exprimer comme suit:

Conservation	- Conservation des habitats
	- **Contrôle et suivi de l'exploitation** (incluant les activités de protection)
Mise en valeur	- Amélioration des habitats
	- Amélioration de la faune
	- **Utilisation de la faune** (la rendre disponible)

Les responsabilités qu'il a déléguées aux usagers via leurs associations se rapportent essentiellement au contrôle et suivi de l'exploitation et à l'utilisation (rendre disponible à tous), les autres volets étant complémentaires.

- Le contrôle et le suivi de l'exploitation

Malgré les lacunes remarquées, on ne peut que constater les efforts des associations en matière de suivi et de protection. Les postes d'accueil, les jours de patrouille, les statistiques recueillies, la réglementation plus restrictive que sur le territoire libre (surtout au niveau des saisons), en sont autant de manifestations. Le tout a contribué au maintien des populations fauniques sur plus de 44 136 km^2 de territoire et 590 km de rivière à saumon. Plus de 41% des ressources financières y sont injectées dans l'ensemble des zecs-faune et 49% dans les zecs-saumon.

- L'utilisation de la faune

En ce qui a trait aux efforts pour rendre la faune disponible à tous, le niveau d'atteinte de l'objectif d'accessibilité est suffisamment élevé pour qu'on crédite les associations du mérite qui leur revient. Que ce soit en matière de tarification, d'infrastructures d'accès ou d'accueil, ou à la lumière du niveau de satisfaction des usagers, il semble que la participation des associations à ce chapitre soit valable. Il faut toutefois mentionner que plusieurs personnes rêvent encore aux clubs en y référant comme l'âge d'or de la chasse et de la pêche.

5.1.2.2 Les activités reliées à la gestion

Comme dans toute organisation, la gestion d'une zec doit être basée sur la planification, l'organisation, la direction et le contrôle. Le premier et le dernier apparaissent les plus importants à évaluer dans le contexte d'une zec.

- La planification

Suite au protocole signé en 1982, un plan de gestion a été réalisé pour chaque zec. La participation des associations a été variable, le Ministère en région prenant souvent à sa charge une part importante de la réalisation de ces plans. Tous les ans, des plans annuels doivent aussi être produits. En 1985, la situation était la suivante à cet effet:

- plan de protection (47 zecs)
- plan d'exploitation (56 zecs)
- plan budgétaire (64 zecs)

Ceci tend à montrer que les organismes planifient de plus en plus leurs opérations. Toutefois cette planification est souvent préparée par le personnel rémunéré, les directeurs approuvant les plans lorsque conformes. Quant au membre, sa participation se situe au niveau de l'approbation du plan de tarification en assemblée générale.

- Le contrôle

Il s'appuie sur la production de rapports en vue de vérifier notamment l'atteinte des objectifs identifiés à l'étape de la planification.

En 1985, 51 associations produisaient des rapports périodiques de suivi de l'exploitation alors qu'environ une trentaine se dotaient de rapports relatifs à la protection. La majorité évidemment a réalisé des rapports budgétaires. Tout comme pour les plans, la préparation des rapports incombe surtout au personnel rémunéré. Les directeurs approuvent au besoin. Au niveau des membres, le rapport financier leur est présenté en assemblée générale, où les règles corporatives s'appliquent.

5.2 Conclusion

À première vue, on serait porté à croire que cet objectif n'a pas été atteint, une majorité d'usagers n'étant pas membres titulaires, l'avantage financier étant généralement recherché par ceux qui le sont, les auxiliaires étant surtout du personnel rémunéré, etc.

Cependant, que ce soit en matière de gestion ou face au mandat reçu, la participation est réelle (700 administrateurs) et concrète et elle s'exprime de plus en plus à travers du personnel rémunéré. Les conseils d'administration fonctionnent ainsi comme

dans beaucoup de systèmes: on y prend les décisions et on en délègue l'exécution.

Le taux de participation aux assemblées générales témoigne quand même d'un intérêt des membres face aux conditions de pratique de leurs activités. Ainsi, même si on fait confiance aux quelques-uns qui participent plus directement, on surveille et l'assemblée générale prend alors toute son importance comme véhicule de participation.

5.3 La perception exprimée par les usagers

Les usagers considèrent que cet objectif n'est pas atteint. Le membre se perçoit comme un habitué avant tout, y voit un avantage économique et cherche à s'approprier l'espace. On véhicule un discours soucieux de la faune, qui cache souvent une stratégie d'appropriation du territoire. L'occasionnel (le non-membre) est dès lors perçu comme un intrus, un envahisseur.

Les relations sur la zec sont donc marquées par le droit à l'espace: la tendance à s'approprier un territoire de récolte est légitimée par l'habitude et la régularité.

Le membership s'avère donc être utilisé surtout à des fins personnelles: il a peu ou pas d'exigences collectives à l'égard de l'usager. Or être responsable de la faune et s'impliquer dans la gestion constituaient en quelque sorte les devoirs de l'usager, les contreparties au bénéfice immédiat qu'était l'accessibilité.

6. LA SANTÉ FINANCIÈRE

Après avoir facilité l'implantation des zecs notamment au niveau de la mise en place des structures d'accueil et de la réfection du réseau routier, le Ministère visait à ce que les opérations de cette nouvelle structure s'autofinancent. Les subventions de "fonctionnement" étaient donc éliminées dès 1982 sauf en ce qui concerne la protection du saumon. Parallèlement, la structure tarifaire était ajustée pour permettre aux associations d'avoir la latitude requise. En matière d'immobilisation, un fonds de subvention a toutefois été conservé pour répondre aux urgences d'autant plus que les immeubles acquis dans le cadre de ce mandat demeurent la propriété de l'État. En 1985, le budget de subvention était de 244 000 $ pour la protection du Saumon, de 600 000 $ pour les immobilisations et de 200 000 $ pour les urgences.

6.1 État de la situation

6.1.1 Les zecs-faune

Depuis 1978, la part moyenne des revenus autonomes des associations est passée de 50 % environ à 80 % en 1984 et 1985. Ainsi en 1985, les revenus moyens de 117 000 $ par zec-faune provenaient pour 92 000 $ des revenus autonomes et pour 25 000 $ des subventions du Ministère ou autres organismes publics (projets spéciaux). Les régions 03, 06 et 02 dépassent ce niveau de revenus autonomes étant donné leur fréquentation et/ou leurs tarifs.

L'évolution des revenus autonomes n'est pas nécessairement reliée à la fréquentation. En effet, malgré des variations marquées de celle-ci en 1980 et 1982, les revenus autonomes ont maintenu leur rythme de croissance. Ceci confirme la latitude dont disposent les associations en matière de tarification depuis 1982, ce qui

leur a permis d'autofinancier leurs opérations sans problème, ce qui n'exclut pas un manque possible de ressources pour s'acquitter adéquatement de leur mandat (figure 3).

Les revenus autonomes proviennent à 47,5 % de la vente de forfaits et à 33,7 % des tarifs quotidiens. Cette dernière pratique s'avère rémunératrice et répond sûrement à un besoin. Enfin, il est surprenant de constater le peu d'importance qu'attachent les associations à l'offre des forfaits simples; ceux-ci ne comptent que pour 4,2 % des revenus autonomes en 1985 (tableau 2).

Quant aux revenus totaux, ils n'ont pas progressé de façon régulière. Les variations des montants alloués en subvention de toute nature sont à l'origine des pics observés.

Du côté des dépenses, 2 790 123 $ (40,7%) sont consacrés aux opérations de contrôle dont 2 154 000 $ (31,5 %) pour l'opération des postes d'accueil. Un autre élément important se rapporte à l'utilisation de la faune, pour un montant de 2 148 533 $ (31,4 %) dont l'entretien du réseau routier qui y accapare à lui seul 2 069 000 $ (27,3 % du budget).

Dans l'ensemble, le budget de dépenses des zecs-faune a été de 6 850 000 $ en 1985. Cela a permis un excédent de revenus de l'ordre de 58 790 $, qui portait le surplus accumulé à quelque 523 000 $ si on tient compte des revenus et subventions reportés. Un tel surplus représente environ 9 000 $ en moyenne par association ou encore un maigre supplément de 1 285 $ par année par zec.

Ce surplus ne se répartit évidemment pas uniformément. Ainsi 45 associations auraient un surplus accumulé global de 802 000 $ tandis que 14 associations cumuleraient collectivement un déficit de 279 000 $. Cependant le déficit par zec dépasse 5 000 $ dans seulement 7 cas.

Figure 3

Évolution des différents revenus moyens par zec pour l'ensemble des zecs-faune de 1978 à 1985, en relation avec la fréquentation (postes d'accueil)

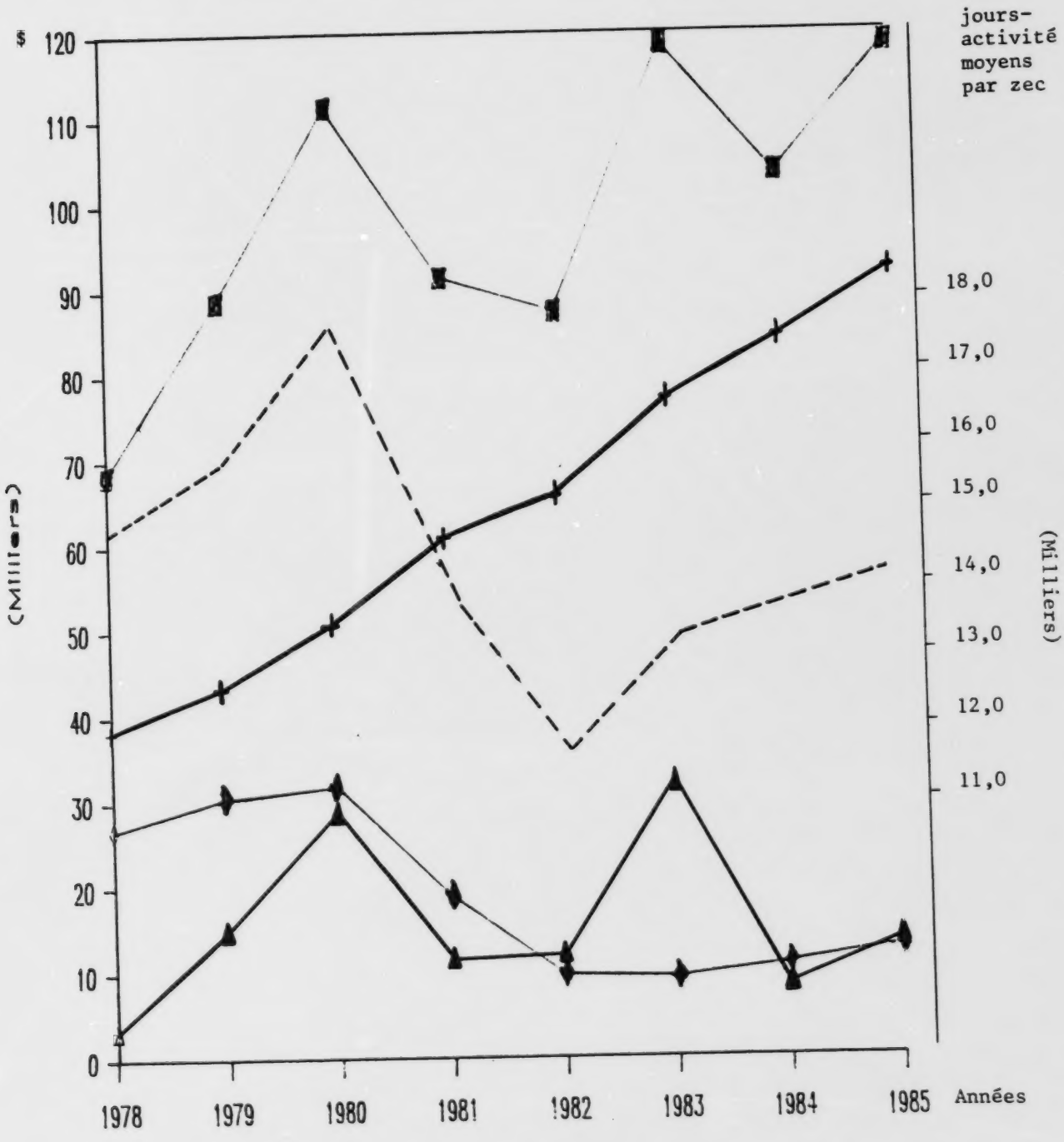

Source: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service de la gestion déléguée
Octobre 1986

Tableau 2. Répartition des revenus et dépenses par catégorie pour l'ensemble des zecs-faune en 1985

Revenus				Dépenses		
Revenus autonomes	$	%	%		$	%
				Contrôle		
Cartes de membre	473 860	8,7	6,9	Poste d'accueil	2 154 000	31,5
Forfaits mixtes	2 354 378	43,3	34,1	Protection	636 123	9,2
Forfaits simples	229 178	4,2	3,3			
Tarifs quotidiens	1 834 092	33,7	26,5	Amélioration	447 412	6,5
Services	285 685	5,2	4,1			
Autres	266 243	4,9	3,9	Utilisation		
				Entretien routier	2 069 000	27,3
Revenus autonomes totaux	5 443 436	100	78,8	Autres	79 533	4,1
Subventions MLCP	685,000		9,9	Administration	1 195 554	17,5
Projets spéciaux	777 307		11,3	Autres	265 331	3,9
Total	6 905 743		100	Total	6 846 953	100

Note: Exclut la zec Louise-Gosford
Source:
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Service de la gestion déléguée
Octobre 1986

6.1.2 Les zecs-saumon

Comme pour les zecs-faune, les revenus totaux des zecs-saumon affichent des fluctuations mais dans ce cas-ci, la fréquentation aurait un impact plus direct. Ainsi les revenus autonomes ne sont pas croissants mais à la remorque de la fréquentation. Ils varient entre 40 000 $ et 52 000 $ annuellement par zec (figure 4). La tarification quotidienne représente pour les zecs-saumon 75 % des revenus autonomes en 1985. Ceux-ci sont du même ordre que les subventions du Ministère, ce qui s'explique par le maintien du programme d'aide à la protection. Quant au niveau d'autofinancement des zecs-saumon, il a varié entre 60 et 70 % au cours des années, ces associations ayant su puiser à même les divers programmes publics pour la réalisation de projets spéciaux. Dans le cas des zecs-faune, il a atteint 90 % en 1985.

Concernant les dépenses, la protection constitue l'élément majeur à 487 000 $ (44 %), subventionnée à 50 % par le Ministère. Les associations y injectent tout de même l'équivalent de 75 % de leurs revenus autonomes. Si on ajoute à cela les autres dépenses de contrôle (poste d'accueil), l'effort non subventionné par zec-saumon à ce chapitre s'approche de celui consenti dans chaque zec-faune (41 000 $ - 47 000 $) (tableau 3).

Le surplus accumulé est semblable à celui des zecs-faune à 10 500 $ par zec en moyenne. Seule une association affiche un déficit qui n'inspire cependant aucune inquiétude. Au total, le budget atteint 1 123 258 $ dans les zecs-saumon en 1985, portant les revenus totaux pour l'ensemble des 67 zecs à plus de 8 000 000 $.

Figure 4

Évolution des différents revenus moyens par zec pour l'ensemble des zecs-saumon de 1980 à 1985, en relation avec la fréquentation (postes d'accueil)

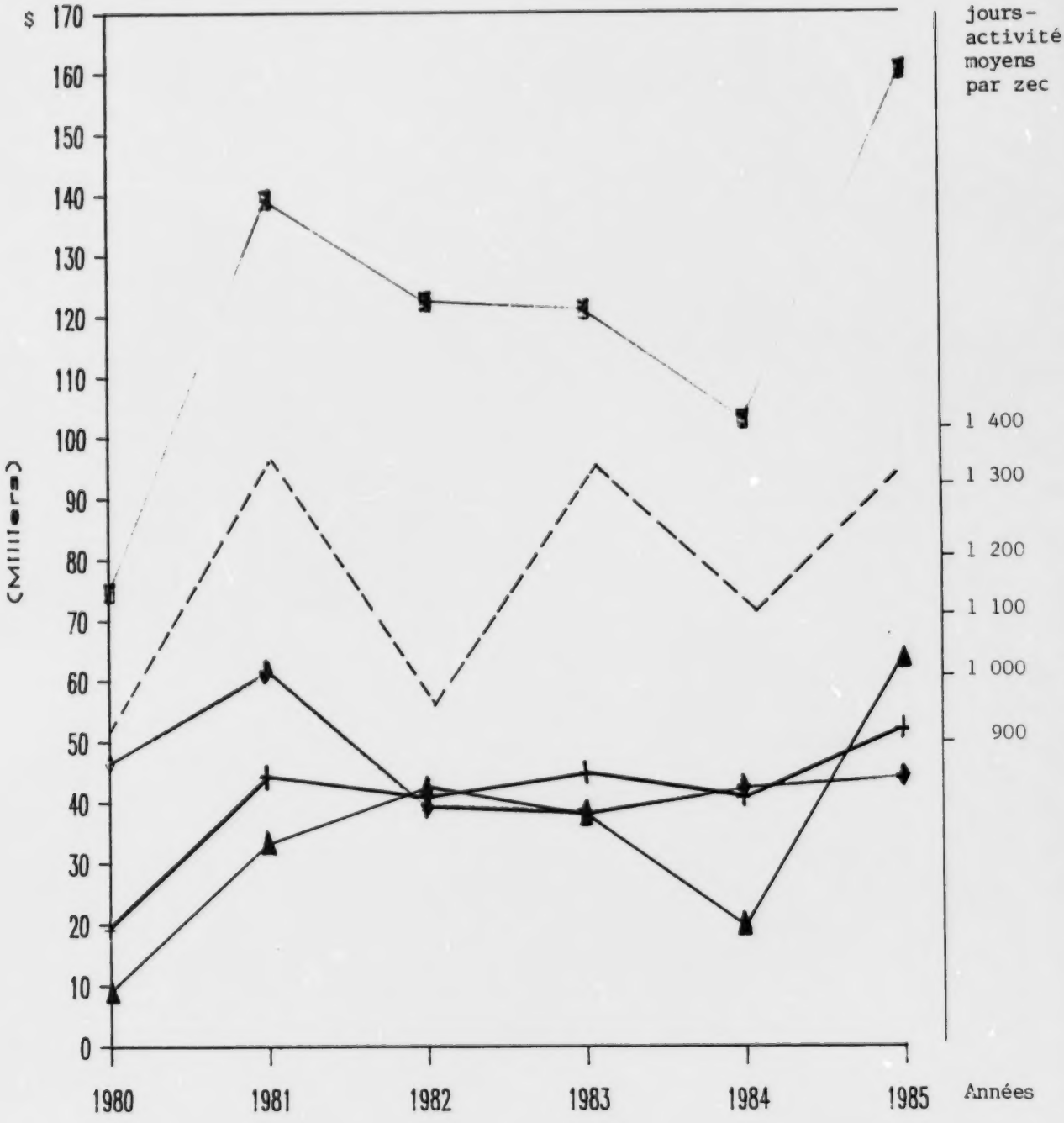

Source: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service de la gestion déléguée
Octobre 1986

Tableau 3. Répartition des revenus et dépenses par catégorie pour l'ensemble des zecs-saumon en 1985

Revenus				Dépenses		
Revenus autonomes	$	%	%		$	%
Cartes de membre	11 670	3,8	1,0	Contrôle	536 712	48,9
Forfaits	6 747	2,2	0,6	Amélioration	133 532	12,6
Tarifs quotidiens	231 411	74,9	20,6	Utilisation	284 550	25,9
Services aux usagers	11 368	3,7	1,0			
Ententes de protection	97 000	31,4	8,6			
Autres	7 787	2,5	0,7	Administration	98 008	8,9
Revenus autonomes totaux	365 983	100	32,6			
Subventions protection	248 618		22,1	Autres	45 478	4,1
Subventions immobilisation	56 572		5,0			
Projets spéciaux	452 085		40,2			
Total	1 123 258		100	Total	1 098 280	100

Source:
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Service de la gestion déléguée
Octobre 1986

6.1.3 Les subventions

De 1978 à 1985, le Ministère a injecté quelques 10,0M$ pour l'implantation et la consolidation des 67 zones d'exploitation contrôlée. De ce montant, environ 50 % ont été versés pour aider à l'implantation d'infrastructures tels les postes d'accueil, la signalisation et les travaux touchant les ponts et ponceaux. L'autre partie a été utilisée pour compenser le manque à gagner des premières années à raison de 3,65M$ dans les zecs-faune de 1978 à 1981 et 1,35M$ dans les zecs-saumon afin d'assurer une protection accrue à la ressource.

6.1.4 L'impact économique

À l'aide du modèle intersectoriel du Québec, une évaluation de l'impact économique direct et indirect des dépenses d'exploitation et d'utilisation des zecs a été effectuée.

On constate d'abord que les dépenses d'utilisation, c'est-à-dire les dépenses des usagers pour pratiquer leurs activités dans les zecs (autres que les droits versés à l'Association) atteindraient 86,7M$, soit près de 11 fois supérieures à celles effectuées par les associations pour faire fonctionner les zecs (8,0M$).

Globalement 212 personnes-année sont touchées directement mais aussi et surtout 1419 de façon indirecte. Cela représente plus de 28,8M$ en salaires et presque autant sous forme d'autres revenus, pour une valeur ajoutée de 50,6M$ en 1985 à l'économie du Québec. À cela, il faut ajouter les taxes indirectes versées aux deux paliers gouvernementaux, à savoir 8,8M$ au Québec et 6,0M$ au niveau fédéral (les impôts sont inclus aux salaires et la parafiscalité est incluse aux autres revenus bruts avant impôts). À cause des importations, plus de 30,5M$ doivent être considérés comme des fuites (tableau 4).

Tableau 4

Impact économique pour le Québec de dépenses de 94,7 millions de dollars pour l'exploitation et l'utilisation des ZECS

(en milliers de dollars de 1985)

CATÉGORIES	EFFETS DIRECTS	EFFETS INDIRECTS	EFFETS TOTAUX
Main-d'oeuvre (homme ou femme-année)	212	1 419	1 631
Salaires et gages avant impôts	3 797	24 998	28 795
Autres revenus bruts avant impôts	312	21 541	21 853
Valeur ajoutée au coût des facteurs	(4 109)	(46 539)	(50 648)
Importations	15 759	14 777	30 536
REVENUS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC			
Dont: -Impôt sur salaires & gages	263	2 520	2 783
-Parafiscalité	264	2 048	2 312
-Taxes indirectes	7 790	1 007	8 797
REVENUS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL			
Dont: -Impôt sur salaires & gages	139	1 629	1 768
-Parafiscalité	215	1 302	1 517
-Taxes indirectes	5 500	562	6 062

Source: Bureau de la statistique du Québec
Référence: 7886-85-870130-01-03

6.2 Conclusion

La santé financière des associations gestionnaires s'avère être excellente, et cela tant pour les zecs-faune que les zecs-saumon. L'aide dont elles ont profité en est en partie responsable; il en va de même pour la latitude dont elles disposent en matière de tarification depuis 1982.

On peut donc affirmer que les zecs-faune ont autofinancé avec succès leurs opérations, la hausse de la tarification contribuant par la même occasion à ramener la pression de pêche à un niveau plus conservateur. Dans le cas des zecs-saumon, le pas reste à faire vers l'autofinancement.

L'objectif à ce niveau est donc atteint de façon tangible, tout en ayant permis un apport économique accru.

6.3 La perception exprimée par les usagers

Il appert que la perception-même du concept zec est vague. Le problème d'identité résiderait au niveau de la difficulté qu'on les usagers à la situer comme structure et comme organisme; sa mission reste confuse, de même que ses modes de gestion et ses objectifs. Elle est tantôt perçue comme un produit, tantôt comme un service.

Ainsi on voit les zecs soumises à la tutelle plus ou moins forte du Ministère et à l'autorité de leurs gestionnaires. La vocation de rentabilité n'est pas claire. On ne perçoit pas ses obligations financières. L'impact économique généré semble mieux perçu dans les zecs-saumon.

7. Conclusion générale

À l'échelle provinciale, on constate que les objectifs d'accessibilité et d'autofinancement ont été largement atteints même si on souligne certains problèmes. Ainsi concernant l'accessibilité, les valeurs recherchées par le chasseur surtout mais aussi par le pêcheur, justifient un besoin d'appropriation territoriale légitimé par l'habitude. Cela entraîne des relations de méfiance entre le régulier (membre) et l'occasionnel (non-membre) considéré comme un intrus.

La santé financière des zecs serait dans l'ensemble très bonne, la latitude en matière de tarification ayant permis l'autofinancement prévu dès 1982. La marge de manoeuvre résiduelle pour les tarifs quotidiens est toutefois réduite. Quant aux zecs-saumon, elles n'ont pu franchir ce pas vers l'autofinancement.

En ce qui concerne l'objectif de conservation, la stabilité des niveaux de récolte porte à conclure au maintien des populations fauniques. Après avoir atteint des taux d'exploitation élevés des populations d'Ombles de fontaine au cours des premières années, la situation revenait à un niveau plus convenable à partir de 1982. Concernant l'Orignal, on l'exploiterait à plus de 25 % en moyenne, ce qui peut être considéré comme le maximum admissible.

Quant au contrôle, les données de base prélevées dans les postes d'accueils sous-estimeraient la réalité. En plus, il semble y avoir un problème en matière d'activités de protection de même qu'au niveau du suivi de ces dernières .

D'un point de vue réaliste, l'objectif de participation serait atteint de façon acceptable. Ainsi on constate des efforts de planification et de contrôle et une participation au niveau de

tous les volets du mandat. Il est évident que les directeurs comptent sur du personnel rémunéré, vu l'ampleur de la tâche: on se concentre donc sur un rôle décisionnel. Pour les membres, leur participation aux assemblées générales est acceptable. Elle confirme l'importance de cette rencontre annuelle en tant que véhicule concret de participation pour les chasseurs et les pêcheurs.

Ce jugement plutôt favorable dans l'ensemble envers le concept zec est supporté par les taux de satisfaction élevés (80 %) observés chez les usagers. Il faut toutefois souligner que les chasseurs de gros gibier, de part leur comportement propre, sont généralement moins satisfaits que les autres usagers, et cela surtout en ce qui a trait au nombre de personnes sur le territoire. Il faut aussi retenir qu'une personne sur quatre se dit insatisfaite de la qualité de chasse ou de pêche.

En ce qui concerne la perception, on constate qu'au delà de l'accessibilité, les usagers rencontrés ont une opinion moins positive des zecs. Ceux-ci considèrent qu'il faudrait beaucoup plus de contrôle et que la participation ne serait réalisée qu'à travers une attitude utilitariste de défense des acquis.

Les zecs souffriraient donc d'un problème d'image face aux publics pêcheur et chasseur. Une telle perception, qui apparaît plus négative que la réalité, s'expliquerait par le fait que la mission et les modalités de fonctionnement des zecs sont méconnues des usagers. Ce problème d'identité réside dans la difficulté à les situer comme structure et comme organisme: sont-elles publiques ou privées, un service ou un produit, à but lucratif ou non?

Le cas des zecs-saumon est particulier. Le niveau d'atteinte des objectifs serait en général aussi élevé que dans les zecs-faune sinon plus élevé, sauf en ce qui concerne l'autofinancement des opérations. Quoique moins représentative, la perception du public usager serait aussi meilleure et le problème d'image moins aigu.

Finalement, la démarche actuelle ne permet pas de porter un jugement complet sur chacune des zecs, l'analyse par région ne pouvant pas mettre en évidence certaines situations locales. Les cartes ci-jointes livrent tout de même un premier constat à ce niveau et illustrent bien les variations possibles au niveau des descripteurs (annexe A).

ANNEXE A

Données de base ayant servi à la
représentation cartographique jointe
à ce document

Annexe A

Données de base ayant servi à la représentation cartographique jointe à ce document

Nom de la zec	Code	Jours-pêche par hectare d'eau accessible	Jours-chasse par km^2 accessible	Chalets privés par km^2 d'eau (a)	Revenu moyen par jour-chasse et jour-pêche	km de routes par 10 km^2	% récolté du potentiel accessible (Omble)	% de la population récoltée (Orignal)
ZECS-FAUNE								
BAS-SAINT-LAURENT	14B	2,7	15,5	N.D.	7,58	4,6	77	27
CHAPAIS	15B	2,1	9,5	3,7	6,93	2,0	52	39
OWEN	15A	9,9	10,9	16,8	6,95	7,8	30	26
CASAULT	14A	10,6	7,7	7,8	6,30	4,8	98	20
DES ANSES	11A	9,5	48,8	3,5	2,81	10,2	45	N.D.
YORK-BAILLARGEON	11C	5,4	26,1	1,4	5,78	3,7	56	N.D.
ONATCHIWAY	21A	2,4	8,1	3,2	3,96	2,2	58	17
MARTIN-VALIN	21B	4,0	6,9	3,7	4,43	4,1	69	22
LAC-DE-LA-BOITEUSE	21C	3,6	13,6	7,3	4,92	5,8	80	31
CHAUVIN	21D	3,9	6,6	2,5	4,85	2,8	77	20
DES PASSES	22A	1,7	8,1	4,6	4,74	5,4	51	26
RIVIÈRE-AUX-RATS	23A	1,5	10,1	3,0	2,60	2,6	50	22
LA LIÈVRE	24A	0,6	6,1	4,8	8,73	2,7	55	19
ANSE-SAINT-JEAN	26A	7,5	3,2	3,5	3,92	2,3	109	18
LAC-BRÉBEUF	26B	3,0	12,0	6,7	4,78	5,6	72	26
MARS-MOULIN	26C	6,0	9,9	25,1	6,90	4,3	114	25

N.D.: données non disponibles
N.A.: donnée non applicable
(a) : Les valeurs ont été arrondies à l'unité lors du choix des classes de la carte #2.

Source:
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche,
Service de la gestion déléguée.
Octobre 1986.

Annexe A (suite)

Données de base ayant servi à la représentation cartographique jointe à ce document

Nom de la zec	Code	Jours-pêche par hectare d'eau accessible	Jours-chasse par km^2 accessible (a)	Chalets privés par km^2 d'eau (a)	Revenu moyen par jour-chasse et jour-pêche	km de routes par 10 km^2	% récolté du potentiel accessible (Omble)	% de la population récoltée (Orignal)
ZECS-FAUNE								
RIVIÈRE-BLANCHE	36A	2,5	6,3	3,8	8,79	2,3	66	40
BATISCAN-NEILSON	36B	14,8	12,0	7,5	4,13	1,8	72	26
DES MARTRES	31C	9,1	10,2	6,8	4,58	3,4	82	27
LAC-AU-SABLE	31B	14,7	12,5	8,9	4,60	4,4	122	19
BUTEUX-BAS-SAGUENAY	31A	8,0	16,7	3,2	3,09	3,4	55	28
JARO	35A	51,0	86,1	34,3	4,14	8,5	N.D.	50
CHAPEAU-DE-PAILLE	44B	1,0	6,9	3,9	6,42	4,2	21	30
BORGIA	42C	1,2	5,8	3,4	8,46	2,8	30	35
GROS-BROCHET	45B	0,2	2,5	1,7	11,58	2,2	9	15
FRÉMONT	45A	0,6	0,8	1,1	15,31	2,0	19	14
FLAMAND	42H	0,5	3,2	3,5	8,11	2,5	16	18
WESSONNEAU	42G	0,8	4,1	3,7	9,33	2,0	19	23
LA CROCHE	42F	1,4	2,3	3,8	9,32	N.D.	85	20
MÉNOKÉOSAWIN	42B	1,2	5,4	4,1	11,27	3,8	63	25
KISKISSINK	42A	0,6	1,4	2,3	11,78	N.D.	38	17
JEANNOTTE	42D	0,5	8,4	5,1	13,05	2,9	70	41
BESSONNE	42E	1,3	8,2	1,7	7,27	N.D.	77	38
TAWACHICHE	44A	5,8	9,5	1,7	5,26	5,5	67	43

N.D.: données non disponibles
N.A.: donnée non applicable
(a) : Les valeurs ont été arrondies à l'unité lors du choix des classes de la carte #2.

Source:
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.
Service de la gestion déléguée.
Octobre 1986.

Annexe A (suite)

Données de base ayant servi à la représentation cartographique jointe à ce document

Nom de la zec	Code	Jours-pêche par hectare d'eau accessible	Jours-chasse par km^2 accessible (a)	Chalets privés par km^2 d'eau	Revenu moyen par jour-chasse et jour-pêche	km de routes par 10 km^2	% récolté du potentiel accessible (Omble)	% de la population récoltée (Orignal)
ZECS-FAUNE								
LOUISE-GOSFORD	51A	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	2,3	N.D.	N.D.
LAVIGNE	66B	5,0	11,1	4,8	8,81	3,3	76	38
COLLIN	66A	2,1	11,3	4,3	8,91	5,3	N.D.	38
BOULLÉ	66C	6,9	5,1	2,2	2,52	1,8	75	27
MAZANA	67C	0,8	6,7	1,5	9,05	N.D.	N.D.	N.D.
MAISON-DE-PIERRE	67B	6,7	16,5	0,9	3,23	2,3	77	50
DES NYMPHES	66D	9,3	13,8	8,7	6,53	25,7	N.D.	52
PONTIAC	74B	1,2	6,7	0,8	5,11	5,0	87	26
BRAS-COUPÉ-DÉSERT	74A	0,9	3,5	1,2	4,51	5,2	52	16
PETAWAGA	73A	0,7	5,5	0,6	7,38	3,7	59	16
CAPITACHOUANE	73C	0,9	5,2	1,1	9,01	2,0	N.A.	25
FESTUBERT	73B	0,3	4,1	0,9	8,22	N.D.	N.A.	19
LESUEUR	71C	1,2	5,3	2,5	8,43	3,9	53	18
MITCHINAMÉCUS	71B	0,8	6,6	0,4	6,00	4,8	68	23
NORMANDIE	71A	0,8	4,6	1,1	6,82	3,4	49	26
RAPIDES-DES-JOACHIMS	76B	0,5	3,3	1,6	7,46	2,6	39	17
SAINT-PATRICE	76A	0,6	5,8	1,1	3,54	3,5	56	23

N.D.: données non disponibles
N.A.: donnée non applicable
(a) : Les valeurs ont été arrondies à l'unité lors du choix des classes de la carte #2.

Source:
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche,
Service de la gestion déléguée.
Octobre 1986.

Annexe A (suite)

Données de base ayant servi à la représentation cartographique jointe à ce document

Nom de la zec	Code	Jours-pêche par hectare d'eau accessible	Jours-chasse par km^2 accessible (a)	Chalets privés par km^2 d'eau	Revenu moyen par jour-chasse et jour-pêche	km de routes par 10 km^2	% récolté du potentiel accessible (Omble)	% de la population récoltée (Orignal)
ZECS-FAUNE								
MAGANASIPI	86C	0,8	3,5	0,9	4,78	2,0	46	20
RESTIGO	86B	0,7	4,9	0,5	4,05	7,1	62	19
DUMOINE	86A	1,3	4,4	N.D.	4,37	2,1	89	19
MATIMEK	93A	0,8	4,6	N.D.	2,45	0,2	143	14
VARIN	94A	N.D.	11,1	N.D.	2,89	1,0	64	13
NORDIQUE	95D	3,6	8,6	4,7	6,21	3,2	86	19
D'IBERVILLE	95B	3,2	14,8	6,2	3,28	3,2	65	27
LABRIEVILLE	95C	1,6	5,2	1,8	6,74	3,5	23	14
FORESTVILLE	95A	3,2	11,5	1,5	3,50	2,3	61	22
ZECS - SAUMON								
GRANDE-RIVIÈRE	11B	N.A.	N.A.	N.A.	28,85	N.A.	N.A.	N.A.
RIVIÈRE-YORK	11D	N.A.	N.A.	N.A.	29,97	N.A.	N.A.	N.A.
RIVIÈRE-BONAVENTURE	12A	N.A.	N.A.	N.A.	29,35	N.A.	N.A.	N.A.
RIVIÈRE-DARTMOUTH	11E	N.A.	N.A.	N.A.	29,25	N.A.	N.A.	N.A.
RIVIÈRE-SAINTE-MARGUERITE	21E	N.A.	N.A.	N.A.	22,92	N.A.	N.A.	N.A.
RIVIÈRE-GODBOUT	94B	N.A.	N.A.	N.A.	17,82	N.A.	N.A.	N.A.
RIVIÈRE-LAVAL	95E	N.A.	N.A.	N.A.	14,25	N.A.	N.A.	N.A.

N.D.: données non disponibles
N.A.: donnée non applicable
(a) : Les valeurs ont été arrondies à l'unité lors du choix des classes de la carte #2.

Source:
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service de la gestion déléguée.
Octobre 1986.

BAS SAINT-LAURENT, GASPÉSIE
11A Des Anses
11B De la Grande-Rivière
11C York – Baie-Jaigeon
11D De la Rivière-York
11E Rivière Dartmouth
12A Rivière-Bonaventure
14A Casault
14B Bas-St-Laurent
15A Owen
15B Chapais

SAGUENAY, LAC ST-JEAN
21A Onatchiway
21B Martin-Valin
21C Lac-de-la-Bonteuse
21D Chaunn
21E Rivière-Ste-Marguerite
22A Des Plaines
23A Rivière-aux-Rats
24A La Lièvre
26A Anse-St-Jean
26B Lac-Brébeuf
26C Mars-Moulin

QUÉBEC
31A Buleux-Bas-Saguenay
31B Lac-au-Sable
31C Des Martres
33A Joro
36A De la Rivière-Blanche
36B Batiscan-Neilson

TROIS-RIVIÈRES
42A Kwisconin
42B Manouscasain
42C Borgia
42D Joannolle
42E Bessonne
42F La Croche
42G Wessonneau
42H Flamand
44A Taiaschiche
44B Chapeau-de-Paille
45A Frémont
45B Gros-Brochet

ESTRIE
51A Lousse-Gosford

MONTRÉAL
66A Collin
66B Lavigne
66C Boulle
66D Des Nymphes
67B Maison-de-Pierre
67C Masana

OUTAOUAIS
71A Normandie
71B Mitchinamecus
71C Lieueur
73A Pelleveau
73B Festubert
73C Capitachouane
74A Bras-Coupé-Désert
74B Pontiac
76A St-Patrice
76B Rapides-des-Joachims

ABITIBI - TÉMISCAMINGUE
86A Dumoine
86B Restigo
86C Maganasipi

CÔTE-NORD
93A Mallmek
94A Vacur
94B Rivière-Godbout
95A Forestville
95B D'Iberville
95C Labrieville
95D Nordique
95E De la Rivière-Laval

Rouyn
Val d'Or
Témiscaming
North Bay
Mont-Laurier
Maniwaki
L'Annonciation
Manouane
Saint-Michel-des-Saints
Saint-Zénon
Saint-Tite
Rivière-à-Pierre
Saint-Raymond
QUÉBEC
TROIS-RIVIÈRES
Hull
MONTRÉAL
Sherbrooke
Lac Mégantic
Thetford-Mines
Saint-Georges
Saint-Pamphile
La Pocatière
Baie-Saint-Paul
La Malbaie
Saint Siméon
Tadoussac
Rivière-du-Loup
Cabano
Escoumins
Les Escoumins
La Baie
Chicoutimi
Jonquière
Alma
Roberval
Lac Saint-Jean
Dolbeau
La Tuque
Sept-Îles
Baie-Comeau
Godbout
Forestville
Rimouski
Matane
Amqui
Bic
Carleton
Baie des Chaleurs
Saint-Laurent
Fleuve

ECHELLE
0 25 50 75 100 kilomètres

ZONES D'EXPLOITA
BI

ESTIMATION DE LA F

0.0 à 1.0 _
1.1 à 2.0 _
2.1 à 4.0 _
4.1 à 8.0 _
8.1 et plus _
Données non d
Non applicable

(1) Selon les don
postes d'accue

UNITÉS : jour

SOURCE : Serv
Octe

ZONES D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE (ZEC)
BILAN 1985

ESTIMATION DE LA PRESSION DE PÊCHE TOTALE EN 1985 (1)

0.0 à 1.0 _____
1.1 à 2.0 _____
2.1 à 4.0 _____
4.1 à 8.0 _____
8.1 et plus _____
Données non disponibles _____
Non applicable _____

(1) Selon les données recueillies dans les postes d'accueil

UNITÉS : jours-pêche / hectare d'eau accessible

SOURCE : Service de la gestion déléguée
Octobre 1986.

Carte : 1

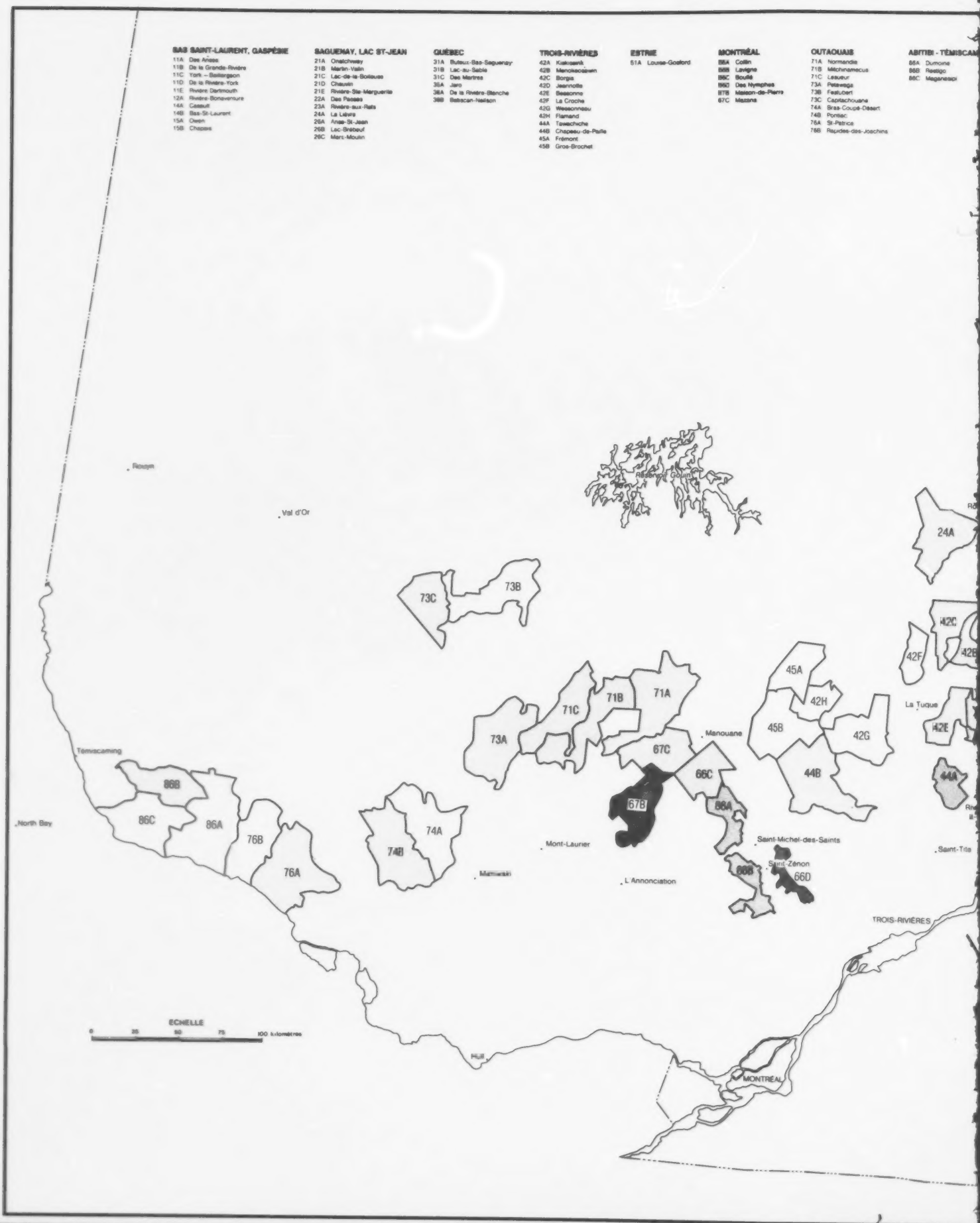
BAS SAINT-LAURENT, GASPÉSIE
11A Des Anses
11B De la Grande-Rivière
11C York – Baillargeon
11D De la Rivière-York
11E Rivière Dartmouth
12A Rivière-Bonaventure
14A Cassault
14B Bas-St-Laurent
15A Owen
15B Chapais
SAGUENAY, LAC ST-JEAN
21A Onatchway
21B Martin-Valin
21C Lac-de-la-Bolleuse
21D Chauvin
21E Rivière-Ste-Marguerite
22A Des Passes
23A Rivière-aux-Rats
24A La Lièvre
26A Anse-St-Jean
26B Lac-Bréheuf
26C Mars-Moulin
QUÉBEC
31A Buteux-Bas-Saguenay
31B Lac-au-Sable
31C Des Martres
35A Jaro
36A De la Rivière-Blanche
38B Batiscan-Neilson
TROIS-RIVIÈRES
42A Kiskissink
42B Menokeosawin
42C Borgia
42D Jeannotte
42E Beaconna
42F La Croche
42G Weseonnesu
42H Flamand
44A Tawachiche
44B Chapeau-de-Paille
45A Frémont
45B Gros-Brochet
ESTRIE
51A Louise-Gosford
MONTRÉAL
65A Collin
65B Lavigne
65C Boullé
65D Des Nymphes
67B Masson-de-Pierre
67C Mazana
OUTAOUAIS
71A Normandie
71B Mitchinamecus
71C Lesueur
73A Petawega
73B Festubert
73C Capitachouane
74A Bras-Coupé-Désert
74B Pontiac
76A St-Patrice
76B Rapides-des-Joachins
ABITIBI - TÉMISCAM
86A Dumoine
86B Restigo
86C Maganasipi
Rouyn
Val d'Or
Réservoir Gouin
Témiscaming
North Bay
Manouane
La Tuque
Mont-Laurier
Saint-Michel-des-Saints
Saint-Zénon
L'Annonciation
Matawatchi
Saint-Tite
TROIS-RIVIÈRES
Hull
MONTRÉAL
ECHELLE
0 25 50 75 100 kilomètres

SAGUENAY, LAC ST-JEAN
21A Onatchiway
21B Martin-Valin
21C Lac-de-la-Bolteuse
21D Chauvin
21E Rivière-Ste-Marguerite
22A Des Passes
23A Rivière-aux-Rats
24A La Lièvre
26A Anse-St-Jean
26B Lac-Brébeuf
26C Mars-Moulin

QUÉBEC
31A Buteux-Bas-Saguenay
31B Lac-au-Sable
31C Des Martres
35A Jaro
36A De la Rivière-Blanche
36B Bellecan-Nelson

TROIS-RIVIÈRES
42A Kakiasenk
42B Menokeosawin
42C Borgia
42D Jeannotte
42E Besonne
42F La Croche
42G Weasonneau
42H Flamand
44A Taweichiche
44B Chapeau-de-Paille
45A Frémont
45B Gros-Brochet

ESTRIE
51A Louise-Gosford

MONTRÉAL
66A Colin
66B Lavigne
66C Boulé
66D Des Nymphes
67B Mazen-de-Pierre
67C Mazana

OUTAOUAIS
71A Normandie
71B Mitchinamecus
71C Lesueur
73A Pétawaga
73B Festubert
73C Capitachouane
74A Bras-Coupé-Désert
74B Poritac
76A St-Patrice
78B Rapides-des-Joachins

ABITIBI - TÉMISCAMINGUE
88A Dumoine
88D Restigo
88C Megarasso

CÔTE-NORD
93A Matmek
94A Vann
94B Rivière-Godbout
95A Forestville
95B D'Iberville
95C Labrieville
95D Nordique
95E De la Rivière-Laval

Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Direction des territoires fauniques

Réservoir Gouin
Roberval
Lac Saint-Jean
Alma
Dolbeau
Jonquière
Chicoutimi
La Baie
Les Escoumins
Tadoussac
Saint-Siméon
La Malbaie
Baie-Saint-Paul
Rivière-du-Loup
Cabano
Trois-Pistoles
Baie-Comeau
Godbout
Sept-Îles
ÎLE D'ANTICOSTI
Forestville
Rimouski
Bic
Matane
Amqui
Gaspé
Carleton
Baie des Chaleurs
Chandler
La Tuque
Manouane
Mont-Laurier
L'Annonciation
Saint-Michel-des-Saints
Saint-Zénon
Saint-Tite
Rivière-à-Pierre
Saint-Raymond
QUÉBEC
TROIS-RIVIÈRES
Écourt
La Pocatière
Saint-Pamphile
Thetford-Mines
Saint-Georges
Lac Mégantic
Sherbrooke
MONTRÉAL
Hull
Laurent
Saint-
Rivière

ZONES D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE (ZEC)
BILAN 1985

ESTIMATION DE LA PRESSION DE CHASSE TOTALE EN 1985 (1)

0 à 4
5 à 8
9 à 12
13 à 16
17 et plus
Données non disponibles
Non applicable

(1) Selon les données recueillies dans les postes d'accueil

UNITÉS : jours-chasse / km² de territoire accessible

SOURCE : Service de la gestion déléguée
Octobre 1986

Carte : 2

BAS SAINT-LAURENT, GASPÉSIE
11A Des Anses
11B De la Grande Rivière
11C York – Saint-Jargeon
11D De la Rivière York
11E Rivière Dartmouth
12A Rivière-Bonaventure
14A Casault
14B Bas-St-Laurent
15A Owen
15B Chapais

SAGUENAY, LAC ST-JEAN
21A Onatchiway
21B Martin-Valin
21C Lac-de-la-Bolteuse
21D Chauvin
21E Rivière-Ste-Marguerite
22A Des Passes
23A Rivière-aux-Rats
24A La Lièvre
26A Anse-St-Jean
26B Lac-Bretbeuf
26C Mars-Moulin

QUÉBEC
31A Buteux-Bas-Saguenay
31B Lac-au-Sable
31C Des Martres
35A Jaro
36A De la Rivière-Blanche
36B Batiscan-Neilson

TROIS-RIVIÈRES
42A Kiskissink
42B Menokeesemin
42C Borgia
42D Jeannotte
42E Bessonne
42F La Croche
42G Wessonneau
42H Flamand
44A Tawachiche
44B Chapeau-de-Paille
45A Frémont
45B Gros-Brochet

ESTRIE
51A Louise-Gosford

MONTRÉAL
66A Collin
66B Lavigne
66C Boulé
66D Des Nymphes
67B Maison-de-Pierre
67C Mascma

OUTAOUAIS
71A Normandie
71B Mitchinamecus
71C Laboureur
73A Patawaga
73B Festubert
73C Capitachouane
74A Brisa-Coupe-Désert
74B Pontiac
76A St-Patrice
76B Rapides-des-Joachins

ABITIBI - TÉMISCAMINGUE
86A Dumoine
86B Restigo
86C Maganasipi

CÔTE-NORD
93A Mistinibi
94A Vann
94B Rivière-Godbout
95A Forestville
95B D'Iberville
95C Labrieville
95D Nordique
95E De la Rivière-Laval

Rouyn
Val d'Or
Témiscaming
North Bay
Mont-Laurier
Maniwaki
L'Annonciation
Manouane
La Tuque
Roberval
Lac Saint-Jean
Alma
Dolbeau
Jonquière
Chicoutimi
La Baie
Saint-Michel-des-Saints
Saint-Zénon
Saint-Tite
Rivière-à-Pierre
Saint-Raymond
QUÉBEC
TROIS-RIVIÈRES
Hull
MONTRÉAL
Sherbrooke
Thetford-Mines
Saint-Georges
Lac Mégantic
Les Escoumins
Tadoussac
Saint-Siméon
La Malbaie
Baie-Saint-Paul
La Pocatière
Saint-Pamphile
Rivière-du-Loup
Cabano
Escourt
Baie-Comeau
Forestville
Rimouski
Bic
Matane
Amqui
Carleton
Baie des Chaleurs
Chandler
Gaspé
Godbout
Sept-Îles
Fleuve Saint-Laurent

ECHELLE
0 25 50 75 100 kilomètres

ZONES D'EXPLOITATION
BILAN 19

ESTIMATION DE LA DENSITÉ
DE VILLÉGIATURE

0.0 à 2.0 _____
2.1 à 4.0 _____
4.1 à 6.0 _____
6.1 à 8.0 _____
8.1 et plus _____
Données non disponibles _____
Non applicable _____

UNITÉS : nombre de chal

SOURCE : Service de la g
Octobre 1986

Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Direction des territoires fauniques

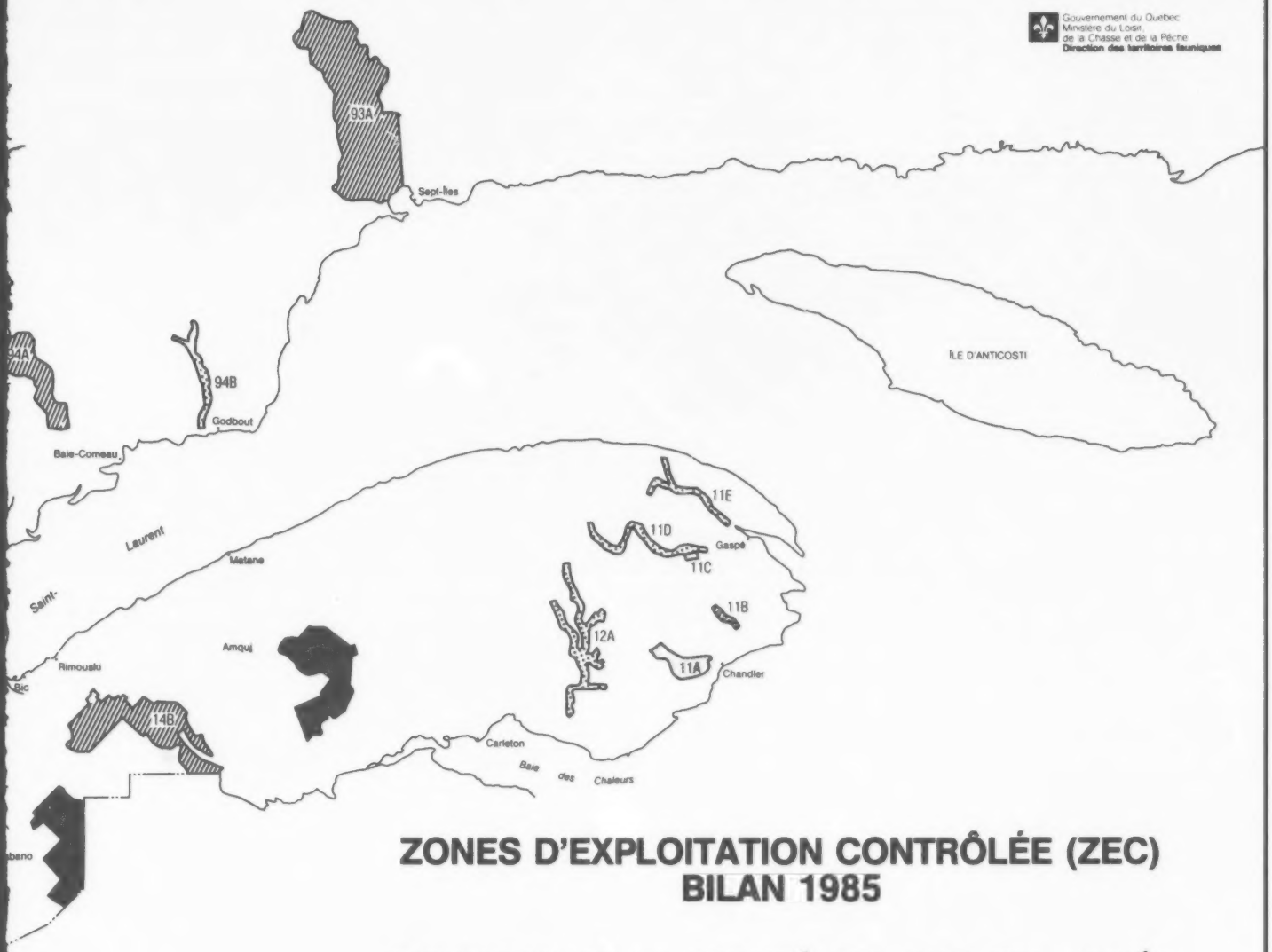

ZONES D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE (ZEC)
BILAN 1985

ESTIMATION DE LA DENSITÉ DES CHALETS PRIVÉS DE VILLÉGIATURE EN 1985

0.0 à 2.0	
2.1 à 4.0	
4.1 à 6.0	
6.1 à 8.0	
8.1 et plus	
Données non disponibles	
Non applicable	

UNITÉS : nombre de chalets privés / km^2 d'eau

SOURCE : Service de la gestion déléguée
Octobre 1986

Carte : 3

BAS SAINT-LAURENT, GASPÉSIE
11A Des Anses
11B De la Grande-Rivière
11C York – Baillargeon
11D De la Rivière-York
12A Rivière-Bonaventure
14A Casault
14B Bas-St-Laurent
15B Chapais
SAGUENAY, LAC ST-JEAN
21A Onatchiway
21B Martin-Valin
21C Lac-de-la-Boiteuse
21D Chauvin
21E Rivière-Ste-Marguerite
22A Des Passes
23A Rivière-aux-Rats
24A La Lièvre
26A Anse-St-Jean
26B Lac-Brébeuf
26C Mars-Moulin
QUÉBEC
31A Buteux-Bas-Saguenay
31B Lac-au-Sable
31C Des Martres
35A Jaro
36A De la Rivière-Blanche
36B Batiscan-Neilson
TROIS-RIVIÈRES
42A Kiskisink
42B Menokeosawin
42C Borgia
42D Jeannotte
42E Bessonne
42F La Croche
42G Wessonneau
42H Flamand
44A Tawachiche
44B Chapeau-de-Paille
45A Frémont
45B Gros-Brochet
ESTRIE
51A Louise-Gosford
MONTRÉAL
66A Collin
66B Lavigne
66C Boullé
66D Des Nymphes
67B Maison-de-Pierre
67C Mazana
OUTAOUAIS
71A Normandie
71B Mitchinamecus
71C Lesueur
73A Petawaga
73B Festubert
73C Capitachouane
74A Bras-Coupé-Désert
74B Pontiac
76A St-Patrice
76B Rapides-des-Joachims
Rouyn
Val d'Or
Réservoir Gouin
Témiscaming
North Bay
Mont-Laurier
Maniwaki
L'Annonciation
Manouane
Saint-Michel-des-Saints
Saint-Zénon
TROIS
Hull
MONTRÉAL
ECHELLE
0 25 50 75 100 kilomètres
86B
86C
86A
76B
76A
74A
74B
73A
71B
71A
66C
67B
66D
45A
45B
44B

SAGUENAY, LAC ST-JEAN
21A Onatchiway
21B Martin-Valin
21C Lac-de-la-Bolesue
21D Chauvin
21E Rivière-Ste-Marguerite
23A Des Passes
23A Rivière-aux-Rats
24A La Lièvre
25A Anse-St-Jean
26B Lac-Brébeuf
26C Mars-Moulin

QUÉBEC
31A Buteux-Bas-Saguenay
31B Lac-au-Sable
31C Des Martres
35A Jaro
36A De la Rivière-Blanche
36B Batiscan-Neilson

TROIS-RIVIÈRES
42A Kiskissink
42B Menokeosawin
42C Borgia
42D Jasmindo
42E Besonne
42F La Croche
42G Wessonneau
42H Flamand
44A Tawachiche
44B Chapeau-de-Paille
45A Frémont
45B Gros-Brochet

ESTRIE
91A Louise-Gaillard

MONTRÉAL
66A Collin
66B Lavigne
66C Boulé
66D Des Nymphes
67B Maison-de-Pierre
67C Matawin

OUTAOUAIS
71A Normandie
71B Matchimanitou
71C Lièvre
73A Pétawaga
73B Fiebet
73C Capitachouane
74A Brise-Croche-Désert
74B Pontax
76A St-Patrice
76B Rapides-des-Joachims

ABITIBI - TÉMISCAMINGUE
86A Dumoine
86B Restigo
86C Maganasipi

CÔTE-NORD
93A Matimek
94A Lynn
94B Rivière Godbout
95A Forestville
95B Rivière Godbout
95C D'Iberville
95C Labrieville
95D Nordique
96C De la Rivière-Laval

Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Direction des territoires fauniques

ZONES D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE (ZEC)
BILAN 1985

ÉVALUATION DES REVENUS MOYENS GÉNÉRÉS PAR JOUR DE CHASSE ET DE PÊCHE EN 1985 (1)

2.00 à 3.99	
4.00 à 5.99	
6.00 à 7.99	
8.00 à 9.99	
10.00 et plus	
Données non disponibles	

(1) Les calculs ont été faits à partir des revenus provenant de la tarification

UNITÉS : dollars / jour de chasse et de pêche

SOURCE : Service de la gestion déléguée
Octobre 1986

Carte : 4

BAS SAINT-LAURENT, GASPÉSIE
11A Des Anses
11B De la Grande-Rivière
11C York – Bonaventure
11D De la Rivière York
11E Rivière Dartmouth
12A Rivière Bonaventure
14A Cascapédia
14B Baie-St-Laurent
15A Chaleur
15B Chaleurs

SAGUENAY, LAC ST-JEAN
21A Chutes-des-Passes
21B Marion-Valin
21C Lac-de-la-Bataille
21D Chicoutimi
21E Rivière-Ste-Marguerite
22A Des Passes
23A Rivière-aux-Rats
24A La Lièvre
26A Anse-St-Jean
26B Lac-Bréboeuf
26C Mère-Mouvin

QUÉBEC
31A Boileau-Baie-Saguenay
31B Lac-au-Sable
31C Des Martres
35A Jarry
36A De la Rivière-Blanche
36B Bellechasse-Nelson

TROIS-RIVIÈRES
42A Kiskissink
42B Menoncagouen
42C Stonga
42D Jeannotte
42E Bessonne
42F La Croche
42G Wessonneau
42H Flamond
44A Tawachiche
44B Chapeau-de-Paille
45A Fremont
45B Gros-Brochet

ESTRIE
51A Louise-Gosford

MONTRÉAL
66A Colon
66B Lavigne
66C Boullé
66D Des Nymphes
67B Maison-de-Pierre
67C Mazana

OUTAOUAIS
71A Normandie
71B Mitchinamecus
71C Lièvre
73A Pétawaga
73B Festubert
73C Cayamant
74A Baie-Creuse-Désert
74B Pontiac
75A St-Patrice
76B Rapides-des-Joachims

ABITIBI - TÉMISCAMINGUE
86A Dumoine
86B Rouge
86C Maganasipi

CÔTE-NORD
93A Manicouagan
94A Vanin
94B Rivière-Godbout
95A Forestville
95B Betsiamites
95C Labrieville
95D Nordique
95E De la Rivière-Laval

ZONES D'EXPLOITATION
BILAN 1

ESTIMATION DU NIVEAU D'AC
DU TERRITOIRE

0.0 à 2.0 _____
2.1 à 3.0 _____
3.1 à 4.0 _____
4.1 à 5.0 _____
5.1 et plus _____
Données non disponibles _____
Non applicable _____

UNITÉS : km de routes /

SOURCE : Service de la g
Octobre 1986.

ECHELLE
0 25 50 75 100 kilomètres

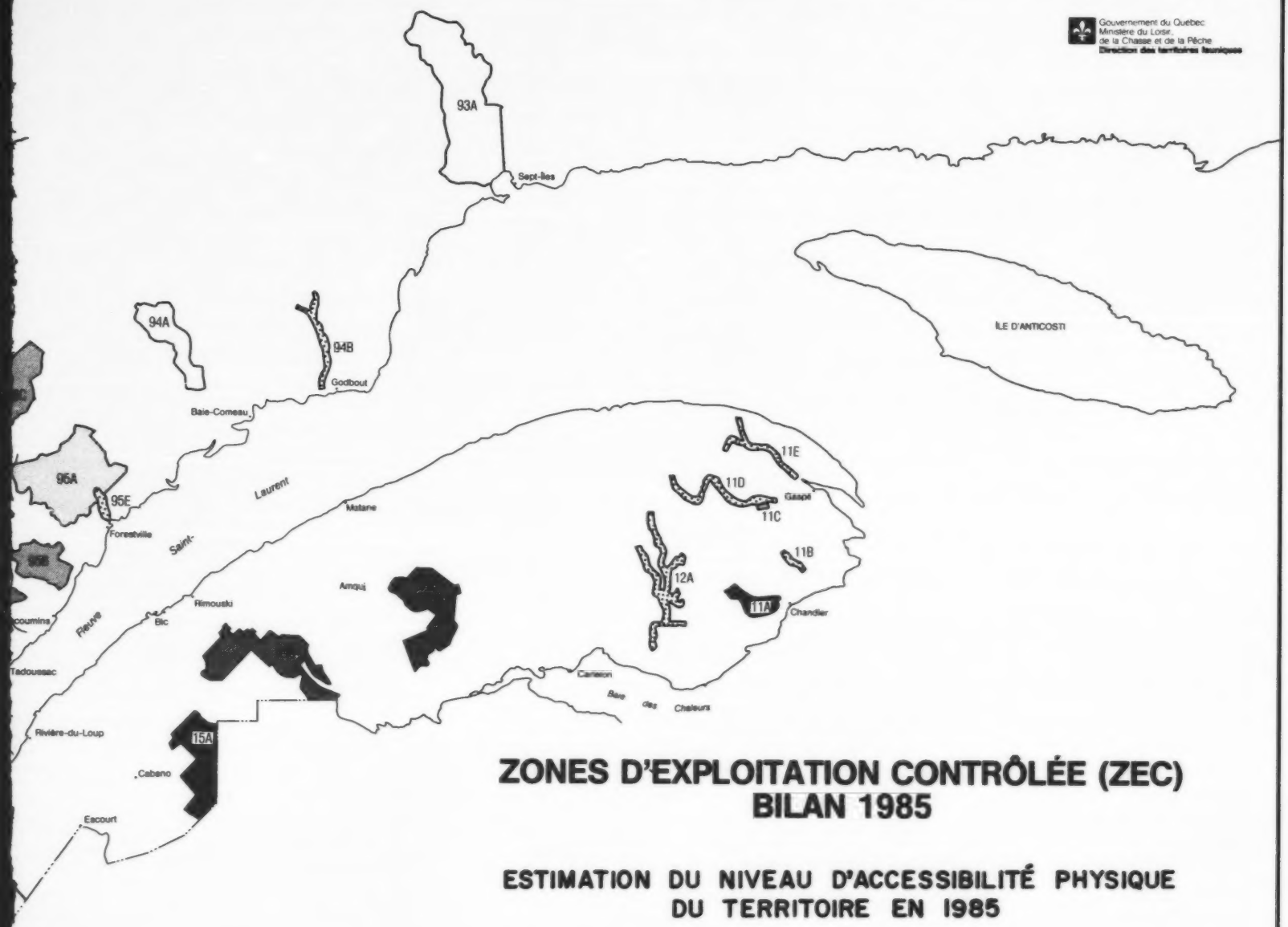

Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Direction des territoires fauniques

ZONES D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE (ZEC)
BILAN 1985

ESTIMATION DU NIVEAU D'ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE DU TERRITOIRE EN 1985

0.0 à 2.0
2.1 à 3.0
3.1 à 4.0
4.1 à 5.0
5.1 et plus
Données non disponibles
Non applicable

UNITÉS : km de routes / 10 km^2

SOURCE : Service de la gestion déléguée
Octobre 1986.

Carte : 5

BAS SAINT-LAURENT, GASPÉSIE
11A Des Anses
11B De la Grande-Rivière
11C York – Baillargeon
11E Rivière Dartmouth
12A Rivière-Bonaventure
14A Casault
14B Bas-St-Laurent
15A Owen
15B Chapais
SAGUENAY, LAC ST-JEAN
21A Onatchiway
21B Martin-Valin
21C Lac-de-la-Boiteuse
21D Chauvin
21E Rivière-Ste-Marguerite
22A Des Passes
23A Rivière-aux-Rats
24A La Lièvre
26A Anse-St-Jean
26B Lac-Brébeuf
26C Mars-Moulin
QUÉBEC
31A Buteux-Bas-Saguenay
31B Lac-au-Sable
31C Des Martres
35A Jaro
36A De la Rivière-Blanche
36B Batiscan-Neilson
TROIS-RIVIÈRES
42A Kiskissink
42B Menokeosawin
42C Borgia
42D Jeannotte
42E Bessonne
42F La Croche
42G Wessonneau
42H Flamand
44B Chapeau-de-Paille
45B Gros-Brochet
ESTRIE
51A Louise-Gosford
MONTRÉAL
66A Collin
66B Lavigne
66C Boullé
66D Des Nymphes
67B Maison-de-Pierre
67C Mazana
Rouyn
Val d'Or
73C
73B
45A
71A
71B
71C
73A
45B
Manouane
67C
Temiscaming
66C
67B
66A
86C
76B
74A
North Bay
Mont-Laurier
Saint-Michel
76A
Maniwaki
L'Annonciation
66B
ECHELLE
0 25 50 75 100 kilomètres
Hull
MONTRÉAL

SAGUENAY, LAC ST-JEAN
21A Onatchiway
21B Martin-Valin
21C Lac-de-la-Bolteuse
21D Chauvin
21E Rivière-Ste-Marguerite
22A Des Passes
23A Rivière-aux-Rats
24A La Lièvre
26A Anse-St-Jean
26B Lac-Brébeuf
26C Mars-Moulin

QUÉBEC
31A Buteux-Bas-Saguenay
31B Lac-au-Sable
31C Des Martres
35A Jacq
36A De la Rivière-Blanche
36B Belledune-Nelson

TROIS-RIVIÈRES
42A Kiskissink
42B Memotescassin
42C Borgia
42D Jeannotte
42E Blessonne
42F La Croche
42G Wessonneau
42H Flamand
44A Taiastchiche
44B Chassez-de-Pelle
45A Frémont
45B Gros-Brochet

ESTRIE
51A Louise-Gosford

MONTRÉAL
66A Collin
66B Lavigne
66C Boulé
66D Des Nymphes
67B Maison-de-Pierre
67C Mazana

OUTAOUAIS
71A Normandie
71B Mitchinamecus
71C Lièvre
73A Pétanga
73B Festubert
73C Capibichouane
74A Baie-Coupé-Désert
74B Pontiac
76A St-Patrice
76B Rapides-des-Joachins

ABITIBI - TÉMISCAMINGUE
86A Dumoine
86B Rapigo
86C Mégantesic

CÔTE-NORD
93A Mealmek
94A Vacm
94B Rivière-Godbout
95A Forestville
95B D'Iberville
95C Labrieville
97D Nipmuc
97E De la Rivière Laval

Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Direction des territoires fauniques

ZONES D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE (ZEC)
BILAN 1985

ESTIMATION D'UN INDICE D'EXPLOITATION DES POTENTIELS DE RÉCOLTE ACCESSIBLES D'OMBLES DE FONTAINE, EN 1985

1 à 40
41 à 60
61 à 80
81 à 100
101 et plus
Données non-disponibles
Non-applicable

UNITÉS: % récolté des potentiels accessibles

SOURCE: Service de la gestion déléguée
Octobre 1986

Carte 6

BAS SAINT-LAURENT, GASPÉSIE
11A Des Anses
11B De la Grande-Rivière
11C York – Baillargeon
11D De la Rivière-York
11E Rivière Dartmouth
12A Rivière-Bonaventure
14A Cascapédia
14B Baie-St-Laurent
15A Owen
15B Chaleurs

SAGUENAY, LAC ST-JEAN
21A Onatchiway
21B Martin-Valin
21C Lac-de-la-Bolleuse
21D Chauvin
21E Rivière-Ste-Marguerite
22A Des Passes
23A Rivière-aux-Rats
24A La Lièvre
25A Anse-St-Jean
26B Lac-Bridoeul
26C Mars-Moulin

QUÉBEC
31A Bulleux-Bas-Saguenay
31B Lac-au-Sable
31C Des Martres
35A Jaro
36A De la Rivière-Blanche
36B Bellecan-Nelson

TROIS-RIVIÈRES
42A Kiskissink
42B Mandarcassin
42C Borgia
42D Jeannotte
42E Breacons
42F La Croche
42G Wessonneau
42H Flamand
44A Tessaschiche
44B Chapeau-de-Paille
45A Frémont
45B Gros-Brochet

ESTRIE
51A Louise-Gosford

MONTRÉAL
56A Collin
56B Lavigne
56C Boule
56D Des Nymphes
57B Matson-de-Pierre
57C Matane

OUTAOUAIS
71A Normandie
71B Mitchinamecus
71C Lakeau
73A Pétawaga
73B Restigouche
73C Capibachouane
74A Bras-Coupé-Désert
74B Pontiac
76A St-Patrice
76B Rapides-des-Joachims

ABITIBI - TÉMISCAMINGUE
86A Dumoine
86B Restigo
86C Magnasagi

CÔTE-NORD
93A Matamek
94A Vann
94B Rivière-Godbout
95A Forestville
95B O Rivière
95C Labrieville
95D Nordique
95E De la Rivière-Laval

Rouyn
Val d'Or
Témiscaming
North Bay
Mont-Laurier
Maniwaki
L'Annonciation
Mancouane
Saint-Michel-des-Saints
Saint-Zénon
Saint-Tite
Rivière-à-Pierre
Saint-Raymond
QUÉBEC
TROIS-RIVIÈRES
Dolbeau
Lac Saint-Jean
Roberval
Alma
Jonquière
Chicoutimi
La Baie
Les Escoumins
Tadoussac
Baie-Comeau
Forestville
Rivière-du-Loup
La Pocatière
Saint-Pamphile
Cabano
Escourt
Baie-Saint-Paul
La Malbaie
Saint-Siméon
La Tuque
Matane
Amqui
Rimouski
Bic
Carleton
Baie des Chaleurs
Gaspé
Chandler
Sept-Îles
Thetford-Mines
Saint-Georges
Lac Mégantic
Sherbrooke
Hull
MONTRÉAL
ECHELLE
0 25 50 75 100 kilomètres

ZONES D'EXPLOITATION
BILAN 1

ESTIMATION DU TAUX
DES POPULATIONS D'OR

13 à 16 _____
17 à 20 _____
21 à 24 _____
25 à 28 _____
29 et plus _____
Apport probable du territoire limitrophe _____
Données non-disponibles _____
Non-applicable _____

UNITÉS: % de la populati
(estimée avant la

SOURCE: Service de la ges
Octobre 1986

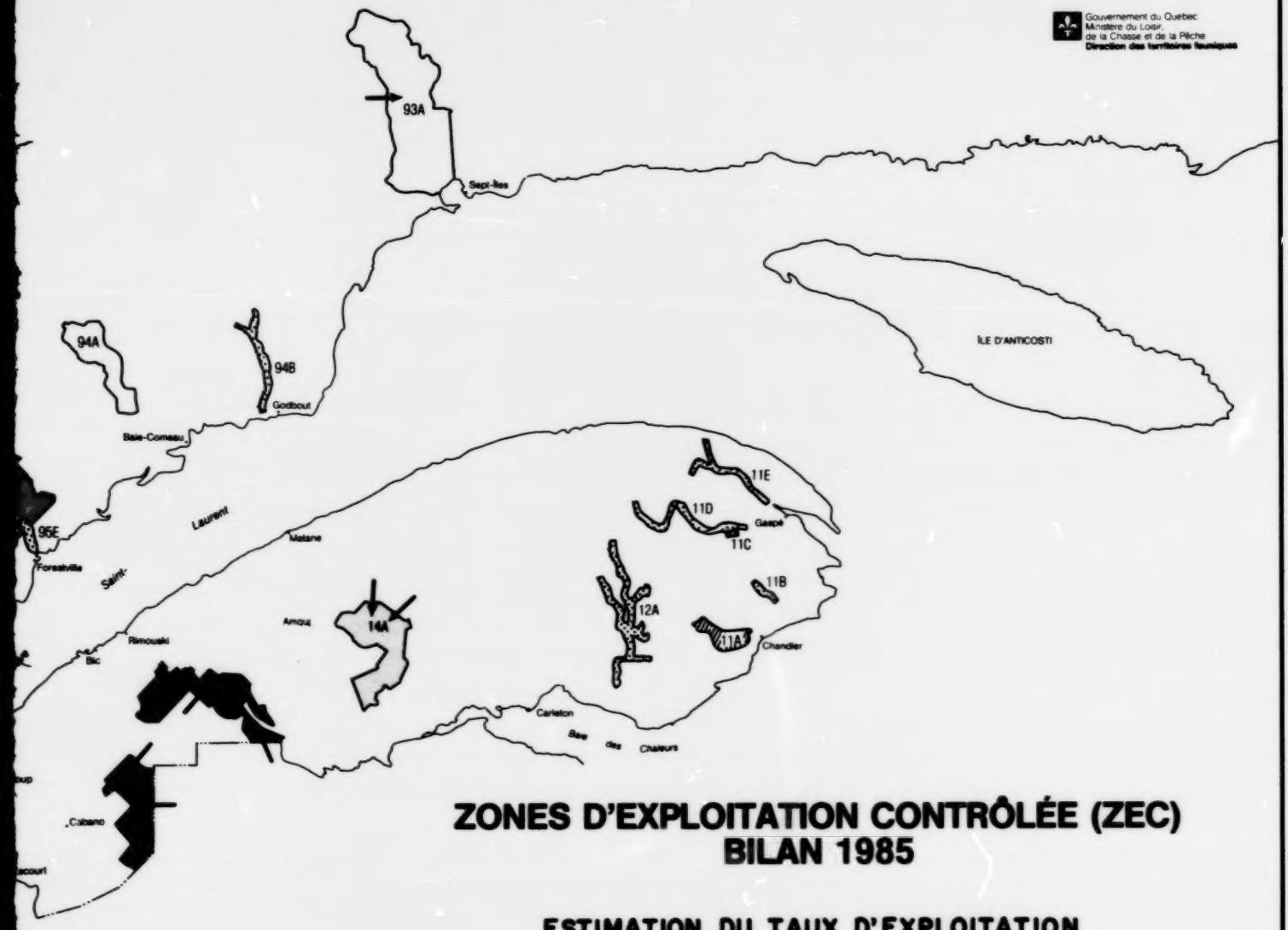

ZONES D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE (ZEC)
BILAN 1985

ESTIMATION DU TAUX D'EXPLOITATION DES POPULATIONS D'ORIGNAUX, EN 1985

13 à 16 _____

17 à 20 _____

21 à 24 _____

25 à 28 _____

29 et plus _____

Apport probable du territoire limitrophe _____

Données non-disponibles _____

Non-applicable _____

UNITÉS: % de la population récoltée (estimée avant la chasse)

SOURCE: Service de la gestion déléguée
Octobre 1986

Carte 7

ANNEXE B

Les zones d'exploitation contrôlée

Les objectifs généraux

1. La vocation des zecs

La vocation initiale des zecs était de favoriser, sur des territoires souvent sous-exploités et réservés à une minorité, les possibilités d'exploitation de la faune à des fins récréatives par la recherche d'un équilibre entre la demande d'utilisation et la productivité naturelle.

Lors de l'élaboration du concept de zone d'exploitation contrôlée, trois grands objectifs ont été mis de l'avant et sont venus préciser la vocation qui serait celle de ces territoires:

- **Fournir des possibilités ("opportunités") égales** pour tous ceux et toutes celles qui le désirent, d'avoir accès à l'utilisation récréative de la faune, principalement dans les territoires occupés auparavant par les clubs privés de chasse et de pêche.

- **Assurer la protection et la conservation** des ressources fauniques présentes dans ces territoires.

- **Développer la participation des usagers** des zecs à la gestion de la faune.

Fournir des possibilités égales d'utiliser la faune

Les notions d'accessibilité et de démocratisation véhiculées par cet objectif sont au coeur de la vocation des zecs. En fait, il s'agissait de faire en sorte que les territoires occupés par les détenteurs de droits exclusifs de chasse et de pêche à des fins privées (clubs privés) puissent être utilisés par l'ensemble de la population de pêcheurs et de chasseurs.

Toutefois, cette notion d'accessibilité n'intervient pas par rapport à l'ensemble des contraintes qui font qu'une personne puisse ou non avoir accès à une activité ou à un lieu donné, comme par exemple:

- le fait de posséder un moyen de locomotion;

- les handicaps de toute nature;

- une durée de temps libre limitée;

- un budget loisir nul ou très limité.

Ces contraintes sont presque uniquement associées aux individus et à leurs conditions de vie et elles se manifestent, que le territoire fasse ou non l'objet d'une affectation.

Le niveau d'accessibilité des zecs se situe sur le plan des caractéristiques mêmes des territoires et des modalités d'accès à ceux-ci, comme par exemple les coûts inhérents à la fréquentation du territoire d'une zec (droits d'accès, cartes de membres, etc...).

Il fallait qu'au-delà des contraintes individuelles, l'État fasse en sorte que toute personne qui désire utiliser la faune dans de tels territoires puisse le faire, en autant qu'elle consente à y consacrer les ressources minimales nécessaires.

Assurer la conservation des ressources fauniques

Au moment de l'abolition des droits exclusifs de chasse et de pêche, le Ministère estimait que de façon générale, la faune présente dans les territoires occupés par les clubs privés était sous-exploitée. La "qualité" des captures (taux de succès, poids moyens, ...) souvent retrouvée dans de telles conditions, la proximité des concentrations de populations humaines et la soudaine attractivité que la démocratisation de l'accès à ces territoires allait inévitablement entraîner ont amené le Ministère à appréhender que les potentiels fauniques de ces endroits soient surexploités, du moins dans certains secteurs névralgiques. C'est pourquoi, il est apparu nécessaire de prévoir, en plus de la réglementation générale, un mécanisme de contrôle de l'exploitation de la faune différent des formules déjà existantes axées notamment sur le contingentement des usagers, dans les réserves et les pourvoiries.

La zec devait donc poursuivre un objectif de conservation qui pourrait s'exprimer comme suit: **assurer un contrôle et un suivi de l'exploitation de la faune, de façon à permettre une utilisation soutenue à long terme** sans recourir au support artificiel, c'est-à-dire en comptant sur la productivité naturelle, tout en respectant l'objectif fondamental d'accessibilité.

Développer la participation des usagers dans la gestion de la faune

En démocratisant l'accès aux territoires occupés par les clubs privés, le gouvernement ne voulait pas redonner un caractère privé à la gestion de ces territoires en les confiant à des sociétés à but lucratif ou en assumant lui-même la gestion. Il a plutôt choisi de fournir aux personnes intéressées, utilisateurs de la faune surtout, l'occasion de participer à la gestion des zecs, de la faune et de son exploitation.

Cette manière de faire, en plus de permettre une gestion optimale de ces territoires et des ressources présentes, correspondait aux objectifs globaux du gouvernement qui visaient notamment à laisser une plus grande autonomie, une plus grande part de responsabilité aux citoyens. L'État, en matière de gestion de la faune, ne pouvait, nie ne voulait tout faire seul; la délégation de gestion, par le biais des zecs particulièrement, amorçait ce virage par lequel les rôles traditionnels de préleveurs associés aux utilisateurs et de protecteur confié au gouvernement étaient redéfinis au profit d'une plus grande responsabilité des citoyens dans la conservation de la faune.

Cet objectif général de participation à la gestion visait en fait plusieurs sous-objectifs. Le gouvernement souhaitait bien sûr qu'un grand nombre de personnes s'engagent dans la gestion des zecs, notamment au sein des conseils d'administration.

Cependant, il visait aussi à susciter un certain sentiment d'appartenance de la part des membres d'associations, sentiment susceptible d'amener plus de gens à

s'intéresser aux affaires de leur association, à se sentir plus responsables de la conservation et, de là, d'y participer ainsi qu'au développement de la zec et à l'amélioration de la faune et de ses habitats.

Cette participation des usagers visait également à assurer une protection adéquate de la ressource faunique, notamment par une plus grande sensibilisation des usagers à une telle nécessité. Toutefois, pour régler des problèmes ponctuels d'abus dans l'exploitation de la faune ou dans l'utilisation du territoire, il fallait pouvoir recourir à des personnes possédant des pouvoirs légaux d'intervention. Ces dernières, désignées auxiliaires de la conservation de la faune, apportaient la solution à ces situations spécifiques, tout en respectant les objectifs liés à la participation des usagers.

Gouvernement du Québec
**Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche**

SP 1422-04-87